

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

POUR LE JOURNAL

Il y a environ sept ans — au mois d'octobre, 1921, exactement — un groupe de terriens dans lequel l'on trouvait des cultivateurs pratiques, des instructeurs agricoles, des agronomes de mérite reconnu, des ex-professeurs et des professeurs en sciences agricoles, des financiers, des hommes d'affaires de presque toutes les catégories, entreprenaient de doter les agriculteurs d'un journal entièrement dévoué aux intérêts de l'agriculture.

Le Bulletin des Agriculteurs, comme journal indépendant du gouvernement, prit naissance. Il reçut privement l'approbation de tous les intéressés plus haut cités.

Mais comme ses directeurs et la très grande majorité de ses lecteurs voulaient d'un journal au franc-parler, il arriva qu'il ne plut pas, dans certaines circonstances, aux distributeurs de grâces des crèches gouvernementales. Il s'ensuivit qu'un certain nombre de fonctionnaires aux ministères d'agriculture — il y en a tant dont l'habitude est de se soumettre à des individus que dans leur cœur comme dans leurs réunions intimes ils appellent des incompetents, des ignorants, des impotents, quand ils ne vont pas plus loin — se crurent obligés d'abandonner leurs convictions afin de conserver une position sans laquelle ils ne croyaient pas pouvoir faire leur vie.

D'un autre côté, le Bulletin eut à subir de la part de certains politiciens, qu'il ne pouvait pas toujours louer, une guerre soutenue et d'autant plus cruelle que les frais en étaient couverts à même les fonds de l'Etat. Tout ceci, cependant, ne l'empêcha pas de grandir et de prendre une place prépondérante parmi les journaux ruraux et dans l'esprit des gens bien pensants. Malgré la faiblesse de ses revenus, le journal put accomplir cette espèce de miracle grâce à la coopération extrêmement bienveillante et soutenue de ses lectrices et de ses lecteurs qui, gracieusement et avec un dévouement remarquable, se constituèrent ses agents de propagande.

Fort de cette expérience heureuse, nous prenons la liberté de faire un nouvel appel à nos amis et de solliciter, encore une fois, leur bienveillante coopération pour nous recruter de nouveaux abonnés.

Discutant, l'autre jour cette question avec l'une de nos charmantes lectrices, celle-ci me faisait une suggestion que je désire soumettre. Elle me disait: "Pourquoi ne faites-vous pas un appel spécial à vos lectrices, cette fois-ci?" Et elle proposait un concours comportant certaines primes aux concurrentes comme aux nouveaux abonnés. Il faudrait, ajoutait-elle, que vous permettiez à vos concurrentes de se faire aider soit par leur père, leur frère ou leur mari. Ce plan me parut pratique et c'est pour cette raison que j'en fais part aux amis aujourd'hui.

Pour en assurer l'exécution, je prierais donc toutes nos lectrices qui seraient disposées à prendre part à un tel concours de communiquer immédiatement avec moi afin que je puisse leur en faire connaître les conditions ainsi que les avantages qu'il comportera pour chacune d'elles.

Nous comptons que nos lectrices acceptent cette suggestion avec d'autant plus de grâce qu'elles n'ignorent pas le bien immense qu'elles ont déjà accompli par l'entremise de la section féminine du journal qui reflète si merveilleusement la belle âme féminine canadienne-française. Elles voudront étendre leur champ d'action en multipliant le nombre de leurs lectrices et elles voudront coopérer au succès du journal qui, au dire du meilleur élément agricole de cette province, a rendu et est apte à rendre d'immenses services à notre agriculture.

J.-N. PONTON

Et les cultivateurs?

L'Action Catholique du 27 janvier 1928 publiait: "A une séance spéciale de la Société Médicale de Québec, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité: "Attendu que la profession médicale, la plus nombreuse et la plus influente dans la province de Québec, n'est actuellement représentée au Sénat que par deux membres sur vingt-quatre."

Messieurs les médecins font état de leurs services sociaux, etc. Très bien, ne les discutons pas; ils sont indiscutables, mais que dire des services rendus par les cultivateurs? On nous proclame les nourriciers du peuple, la base de notre existence nationale, etc., etc. Alors pourquoi est ostracisme à tenir à l'écart des dignités et des postes représentatifs ces cultivateurs à qui on est toujours prêt à jeter de l'encens et des compliments et rien d'autre chose? L'occasion est d'autant plus belle que, dans cette division sénatoriale de Rigaud, actuellement vacante; il y a l'un de nos cultivateurs des plus remarquables. J'ai nommé le digne président de l'U. C. G.

M. Lalonde n'a pas d'états de service au point de vue politique. Cela ne doit pas être nécessaire. Au point de vue social, national et agricole, le président actuel de l'U. C. G. a montré ce qu'il était. Membre du comité d'organisa-

tion du premier grand congrès des cultivateurs à Québec, en 1924, il en fut le président actif et zélé. L'U. C. G. naquit à ce congrès. Comme vice-président de cette association naissante, il ne ménagea ni ses efforts, ni ses sacrifices pour son développement. Puis appelé à la présidence, il donna les preuves non équivoques de son zèle, de son esprit civique et de sa compétence dans le domaine des choses d'intérêt public.

M. Lalonde est un modeste; il sera l'un des plus surpris de cette réclamation que je fais comme cultivateur. Si je faisais partie du bureau de direction de l'U. C. G., je demanderais à tous les directeurs d'écrire une lettre collective au cabinet fédéral à l'effet de rappeler les droits de l'agriculture du Québec à une représentation au Sénat canadien.

Si l'agriculture et ceux qui la pratiquent sont quelque chose, si l'association professionnelle agricole est quelque chose, si ceux qui se dévouent pour nous, cultivateurs, méritent autre chose que des compliments en paroles et de mépris en actes, il est bon qu'on le montre une fois au moins. L'heure sonne de reconnaître la valeur et les services rendus au public agricole par l'un de ses serviteurs.

Que va-t-on faire? Laurent BARRE.

Les principaux journaux de la province félicitent M. Bennett

L'hon. M. Bennett, chef conservateur, était l'hôte, mardi dernier, du club libéral-conservateur d'Ottawa. M. Bennett a traité plusieurs questions, entre autres celle de la population. "Ne croyez-vous pas", a dit M. Bennett, "que notre premier but à atteindre devrait être de faire tous les efforts possibles pour amener chez eux de nouveaux colons, pour peupler les grands espaces libres avec une population heureuse et satisfait, et de plus, pour faire en sorte que la population que nous avons actuellement reste au pays?"

"Je regardais l'autre jour les statistiques concernant le développement des trois grandes provinces de l'Ouest: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, où il s'est fait un recensement en 1921 et un autre en 1926, et j'ai constaté que malgré les centaines de mille personnes qui sont venues s'établir dans ces provinces, l'augmentation de la population, au bout de ces cinq ans, n'équivalait même pas au nombre des naissances. N'est-ce pas là la pire accusation que l'on puisse porter contre les directives politiques du pays? Ou ces personnes sont-elles allées? Nous les avons reçues à la porte d'en avant et nous les avons laissées partir par la porte d'en arrière d'où elles ont passé aux Etats-Unis."

"Ce n'est pas là une question de parti dans le sens étroit du mot; c'est une question qui intéresse et touche tout le monde. C'est un problème qui demande votre attention et la mienne, celle des pères de famille, de tous ceux qui veulent voir demeurer au pays les jeunes gens qui ont reçu les avantages d'une instruction secondaire ou universitaire, de tous ceux qui veulent que l'on trouve de l'ouvrage pour les immigrants qu'on attire au pays, pour tous ceux qui voudraient la fois augmenter le chiffre de la population et en même temps diminuer le poids du fardeau qui pèse actuellement sur les épaules des contribuables."

"Mesdames et messieurs, c'est un grave problème. Il lui faut une solution et cette solution ne s'obtient que par l'union des efforts de tous les Canadiens."

Le lendemain, le Droit, d'Ottawa, sous la signature de M. Charles Gauthier, commentait comme suit ces paroles du chef conservateur: "Enfin, voilà un homme public qui attire l'attention générale sur un problème qui existe depuis vingt-cinq ans et auquel aucun parti politique n'a voulu encore donner de solution."

"Il est vrai que M. Bennett ne dit pas quelle solution il propose, quels moyens il suggère pour augmenter le chiffre de la population et en même temps garder au pays non seulement tous les Canadiens mais tous les nouveaux arrivés. Il le fera probablement connaître plus tard, lorsque la question de l'immigration viendra sur le tapis. Quoi qu'il en soit, c'est une excellente chose que l'opinion publique soit saisie du problème, qu'elle en juge l'importance, qu'elle le discute. Alors, peut-être nos hommes politiques s'en occuperont-ils sérieusement."

M. Jules Dorion, écrivain, dans l'Action Catholique, ce qui suit: "M. R. B. Bennett avait bien raison de dire, au cours du banquet qu'on vient de lui donner à Ottawa: "Le plus grand problème que nous ayons aujourd'hui à résoudre est celui de notre population, qu'il faut savoir retenir au pays."

"On ne saurait parler plus sagement: Retenir notre population au pays, avant de s'appliquer à faire venir des étrangers.

"Le premier élément du problème, pour nos hommes d'Etat, est de connaître ce que vaut la population autochtone. La nôtre est incomparablement supérieure à tout ce qui vient d'ailleurs; pour la moralité et les qualités sociales d'abord. L'opinion suivante du juge Haddell, de la Cour Suprême du Canada, est à connaître en l'espèce. Il affirme que de 1914 à 1925, il y a eu au Canada, par million d'habitants, 11,82 meurtres chez les Canadiens de naissance, 29,1 meurtres chez les immigrants britanniques, 93,6 meurtres chez les immigrants d'origine américaine, et 261,6 meurtres chez les immigrants originaires des autres pays."

"Pour les meurtres, homicides et tentatives de meurtres par million d'habitants, la statistique est la suivante: Chez les Canadiens de naissance, 52,4; chez les immigrants britanniques 91,1; chez les immigrants natifs des Etats-Unis 224,6; chez les immigrants venant d'autres pays 691,9."

"Voilà des chiffres qui n'ont pas besoin de commentaires. "El, si pour les criminels de naissance canadienne, on remonte chez les ascendants on trouverait très probablement que ces criminels sont d'autant moins nombreux, que les familles d'où ils sortent sont depuis longtemps au pays."

M. R. B. Bennett dit avoir été grandement surpris d'apprendre lors de son passage à Québec qu'un Canadien vivait encore sur le bien paternel, on voit par son acte en 1643. Si M. Bennett avait eu l'avantage de parcourir nos vieilles paroisses, il aurait pu faire des dizaines et des centaines de constatations de ce genre. Il aurait pu voir aussi que ces familles ont con-

servé non seulement le bien paternel, mais encore toutes les fortes vertus qui font de leurs ancêtres une race si remarquable. "M. le sénateur Beaulieu, au reste, qui le connaît sa province, et les siens, a très opportunément dit à l'auditoire que "si les Canadiens français avaient été s'établir dans l'Ouest, plutôt que de se diriger vers les Etats-Unis, l'unité nationale y aurait beaucoup gagné."

"Il y a, malheureusement, une partie de nos concitoyens qui entretiennent sur ce point des illusions et des préjugés. L'illusion est l'espoir qu'ils nourrirent au fond d'eux-mêmes de voir disparaître la race canadienne-française. Le préjugé est de croire que la race canadienne-française est un obstacle à l'unité et à la prospérité du pays. "Ceux qui savent voir, et il n'est pas nécessaire d'ouvrir longtemps les yeux pour voir, se rendent très facilement compte que les Canadiens français sont nécessaires à l'unité et à la prospérité du Canada. Ce n'est pas à les cantonner dans le Québec qu'on doit s'appliquer, mais leur faire honneur, c'est-à-dire les traiter simplement avec justice dans toutes et chacune des provinces du Canada. L'unité, la paix et la prospérité du pays sont à ce prix; car si on ne s'applique pas à placer dans chacune des provinces de l'Ouest de forts noyaux de Canadiens français, et à les laisser croître suivant leur mentalité et leurs traditions, il se pourrait bien que dans un siècle ces immenses territoires, aux ressources surabondantes, soient devenus américains."

"Le plus grand problème que nous ayons aujourd'hui à résoudre est celui de notre population, qu'il faut savoir retenir au pays."

Le Devoir, sous la signature de M. Jmer Héroux, a aussi commenté les paroles du chef conservateur. Il écrivait, le même jour: "Il y a, dans le discours prononcé mardi soir à Ottawa par M. Bennett, des paroles qui devraient faire réfléchir tous les Canadiens. M. Bennett est de l'Ouest, il ne peut être que particulièrement frappé par les faits et les choses de sa région. Or l'on a fait, en 1926, dans les trois provinces des plaines, un recensement dont le résultat, qui vient d'être publié, a doulousement déçu les enthousiastes et les optimistes."

En cinq années, disait récemment notre confrère de Winnipeg, la Liberté, la population des trois provinces de l'Ouest a augmenté de 111,600 âmes. C'est le recensement de 1926 qui en témoigne. Or, il y est venu 134,799 âmes d'Europe; 46,126 des Etats-Unis; l'accroissement naturel par la natalité a été de 183,569.

Il y aurait donc dû avoir en 1926 une augmentation nette de 364,485 âmes dans les trois provinces de l'Ouest. L'augmentation réelle n'est que de 111,600. Elle ne correspond pas même à l'augmentation naturelle. C'est désolant.

Sous le coup de cette même et brutale statistique, M. Bennett disait mardi soir à ses partisans d'Ottawa: "Je regardais l'autre jour les statistiques concernant le développement des trois grandes provinces de l'Ouest: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, où il s'est fait un recensement en 1921 et un autre en 1926 et j'ai constaté que, malgré les centaines de mille personnes qui sont venues s'établir dans ces provinces, l'augmentation de la population, au bout de ces cinq ans, n'équivalait même pas au nombre des naissances. N'est-ce pas là la pire accusation que l'on puisse porter contre les directives politiques du pays? Ou ces personnes sont-elles allées? Nous les avons laissées partir par la porte de derrière d'où elles ont passé aux Etats-Unis..."

Voilà qui devrait poser, devant toute une partie de la population au moins, le grave problème de la population. * * *

Pour grand nombre de gens, ce problème ne s'est malheureusement jusqu'ici présenté que sous un aspect, celui de l'immigration. La Canada est vaste, disait-on, il peut recevoir des millions d'hommes. Ces millions d'hommes additionnels, en augmentant la production, feraient notre prospérité; en augmentant le nombre des contribuables, ils diminueraient la charge que doit porter chacun des Canadiens actuels. Or, des millions d'hommes, il y en a tout plein, à l'étranger, appelons-les ici. Pompons dans le réservoir à demi vide le surplus des nations étrangères. ... Ainsi grandira notre pays. L'argument était simpliste, il avait par là même chance de plaire à beaucoup de gens qui n'aiment pas les choses compliquées, qui ne tiennent pas à trop fouiller les problèmes. Puis, il s'accordait à plusieurs intérêts: à celui des compagnies de transport qui ont profité à véhiculer le plus de monde et le plus de fret possible et tirent bénéfice des départs comme des arrivées, à celui des spéculateurs en terrains qui voyaient le moyen

(suite à la page 4)

Les principaux journaux de la province félicitent M. Bennett

L'hon. M. Bennett, chef conservateur, était l'hôte, mardi dernier, du club libéral-conservateur d'Ottawa. M. Bennett a traité plusieurs questions, entre autres celle de la population. "Ne croyez-vous pas", a dit M. Bennett, "que notre premier but à atteindre devrait être de faire tous les efforts possibles pour amener chez eux de nouveaux colons, pour peupler les grands espaces libres avec une population heureuse et satisfait, et de plus, pour faire en sorte que la population que nous avons actuellement reste au pays?"

"Je regardais l'autre jour les statistiques concernant le développement des trois grandes provinces de l'Ouest: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, où il s'est fait un recensement en 1921 et un autre en 1926, et j'ai constaté que malgré les centaines de mille personnes qui sont venues s'établir dans ces provinces, l'augmentation de la population, au bout de ces cinq ans, n'équivalait même pas au nombre des naissances. N'est-ce pas là la pire accusation que l'on puisse porter contre les directives politiques du pays? Ou ces personnes sont-elles allées? Nous les avons reçues à la porte d'en avant et nous les avons laissées partir par la porte d'en arrière d'où elles ont passé aux Etats-Unis."

"Ce n'est pas là une question de parti dans le sens étroit du mot; c'est une question qui intéresse et touche tout le monde. C'est un problème qui demande votre attention et la mienne, celle des pères de famille, de tous ceux qui veulent voir demeurer au pays les jeunes gens qui ont reçu les avantages d'une instruction secondaire ou universitaire, de tous ceux qui veulent que l'on trouve de l'ouvrage pour les immigrants qu'on attire au pays, pour tous ceux qui voudraient la fois augmenter le chiffre de la population et en même temps diminuer le poids du fardeau qui pèse actuellement sur les épaules des contribuables."

"Mesdames et messieurs, c'est un grave problème. Il lui faut une solution et cette solution ne s'obtient que par l'union des efforts de tous les Canadiens."

Le lendemain, le Droit, d'Ottawa, sous la signature de M. Charles Gauthier, commentait comme suit ces paroles du chef conservateur: "Enfin, voilà un homme public qui attire l'attention générale sur un problème qui existe depuis vingt-cinq ans et auquel aucun parti politique n'a voulu encore donner de solution."

"Il est vrai que M. Bennett ne dit pas quelle solution il propose, quels moyens il suggère pour augmenter le chiffre de la population et en même temps garder au pays non seulement tous les Canadiens mais tous les nouveaux arrivés. Il le fera probablement connaître plus tard, lorsque la question de l'immigration viendra sur le tapis. Quoi qu'il en soit, c'est une excellente chose que l'opinion publique soit saisie du problème, qu'elle en juge l'importance, qu'elle le discute. Alors, peut-être nos hommes politiques s'en occuperont-ils sérieusement."

M. Jules Dorion, écrivain, dans l'Action Catholique, ce qui suit: "M. R. B. Bennett avait bien raison de dire, au cours du banquet qu'on vient de lui donner à Ottawa: "Le plus grand problème que nous ayons aujourd'hui à résoudre est celui de notre population, qu'il faut savoir retenir au pays."

"On ne saurait parler plus sagement: Retenir notre population au pays, avant de s'appliquer à faire venir des étrangers.

"Le premier élément du problème, pour nos hommes d'Etat, est de connaître ce que vaut la population autochtone. La nôtre est incomparablement supérieure à tout ce qui vient d'ailleurs; pour la moralité et les qualités sociales d'abord. L'opinion suivante du juge Haddell, de la Cour Suprême du Canada, est à connaître en l'espèce. Il affirme que de 1914 à 1925, il y a eu au Canada, par million d'habitants, 11,82 meurtres chez les Canadiens de naissance, 29,1 meurtres chez les immigrants britanniques, 93,6 meurtres chez les immigrants d'origine américaine, et 261,6 meurtres chez les immigrants originaires des autres pays."

"Pour les meurtres, homicides et tentatives de meurtres par million d'habitants, la statistique est la suivante: Chez les Canadiens de naissance, 52,4; chez les immigrants britanniques 91,1; chez les immigrants natifs des Etats-Unis 224,6; chez les immigrants venant d'autres pays 691,9."

"Voilà des chiffres qui n'ont pas besoin de commentaires. "El, si pour les criminels de naissance canadienne, on remonte chez les ascendants on trouverait très probablement que ces criminels sont d'autant moins nombreux, que les familles d'où ils sortent sont depuis longtemps au pays."

M. R. B. Bennett dit avoir été grandement surpris d'apprendre lors de son passage à Québec qu'un Canadien vivait encore sur le bien paternel, on voit par son acte en 1643. Si M. Bennett avait eu l'avantage de parcourir nos vieilles paroisses, il aurait pu faire des dizaines et des centaines de constatations de ce genre. Il aurait pu voir aussi que ces familles ont con-

servé non seulement le bien paternel, mais encore toutes les fortes vertus qui font de leurs ancêtres une race si remarquable. "M. le sénateur Beaulieu, au reste, qui le connaît sa province, et les siens, a très opportunément dit à l'auditoire que "si les Canadiens français avaient été s'établir dans l'Ouest, plutôt que de se diriger vers les Etats-Unis, l'unité nationale y aurait beaucoup gagné."

"Il y a, malheureusement, une partie de nos concitoyens qui entretiennent sur ce point des illusions et des préjugés. L'illusion est l'espoir qu'ils nourrirent au fond d'eux-mêmes de voir disparaître la race canadienne-française. Le préjugé est de croire que la race canadienne-française est un obstacle à l'unité et à la prospérité du pays. "Ceux qui savent voir, et il n'est pas nécessaire d'ouvrir longtemps les yeux pour voir, se rendent très facilement compte que les Canadiens français sont nécessaires à l'unité et à la prospérité du Canada. Ce n'est pas à les cantonner dans le Québec qu'on doit s'appliquer, mais leur faire honneur, c'est-à-dire les traiter simplement avec justice dans toutes et chacune des provinces du Canada. L'unité, la paix et la prospérité du pays sont à ce prix; car si on ne s'applique pas à placer dans chacune des provinces de l'Ouest de forts noyaux de Canadiens français, et à les laisser croître suivant leur mentalité et leurs traditions, il se pourrait bien que dans un siècle ces immenses territoires, aux ressources surabondantes, soient devenus américains."

"Le plus grand problème que nous ayons aujourd'hui à résoudre est celui de notre population, qu'il faut savoir retenir au pays."

Le Devoir, sous la signature de M. Jmer Héroux, a aussi commenté les paroles du chef conservateur. Il écrivait, le même jour: "Il y a, dans le discours prononcé mardi soir à Ottawa par M. Bennett, des paroles qui devraient faire réfléchir tous les Canadiens. M. Bennett est de l'Ouest, il ne peut être que particulièrement frappé par les faits et les choses de sa région. Or l'on a fait, en 1926, dans les trois provinces des plaines, un recensement dont le résultat, qui vient d'être publié, a doulousement déçu les enthousiastes et les optimistes."

En cinq années, disait récemment notre confrère de Winnipeg, la Liberté, la population des trois provinces de l'Ouest a augmenté de 111,600 âmes. C'est le recensement de 1926 qui en témoigne. Or, il y est venu 134,799 âmes d'Europe; 46,126 des Etats-Unis; l'accroissement naturel par la natalité a été de 183,569.

Il y aurait donc dû avoir en 1926 une augmentation nette de 364,485 âmes dans les trois provinces de l'Ouest. L'augmentation réelle n'est que de 111,600. Elle ne correspond pas même à l'augmentation naturelle. C'est désolant.

Sous le coup de cette même et brutale statistique, M. Bennett disait mardi soir à ses partisans d'Ottawa: "Je regardais l'autre jour les statistiques concernant le développement des trois grandes provinces de l'Ouest: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, où il s'est fait un recensement en 1921 et un autre en 1926 et j'ai constaté que, malgré les centaines de mille personnes qui sont venues s'établir dans ces provinces, l'augmentation de la population, au bout de ces cinq ans, n'équivalait même pas au nombre des naissances. N'est-ce pas là la pire accusation que l'on puisse porter contre les directives politiques du pays? Ou ces personnes sont-elles allées? Nous les avons laissées partir par la porte de derrière d'où elles ont passé aux Etats-Unis..."

Voilà qui devrait poser, devant toute une partie de la population au moins, le grave problème de la population. * * *

Pour grand nombre de gens, ce problème ne s'est malheureusement jusqu'ici présenté que sous un aspect, celui de l'immigration. La Canada est vaste, disait-on, il peut recevoir des millions d'hommes. Ces millions d'hommes additionnels, en augmentant la production, feraient notre prospérité; en augmentant le nombre des contribuables, ils diminueraient la charge que doit porter chacun des Canadiens actuels. Or, des millions d'hommes, il y en a tout plein, à l'étranger, appelons-les ici. Pompons dans le réservoir à demi vide le surplus des nations étrangères. ... Ainsi grandira notre pays. L'argument était simpliste, il avait par là même chance de plaire à beaucoup de gens qui n'aiment pas les choses compliquées, qui ne tiennent pas à trop fouiller les problèmes. Puis, il s'accordait à plusieurs intérêts: à celui des compagnies de transport qui ont profité à véhiculer le plus de monde et le plus de fret possible et tirent bénéfice des départs comme des arrivées, à celui des spéculateurs en terrains qui voyaient le moyen

(suite à la page 4)

TRIBUNE LIBRE

L.U.C.C. — Ce qui importe d'abord

Henryville, 27 déc. 1928. Monsieur le directeur, Au dernier congrès de l'U.C.C. une résolution fut présentée demandant l'autorisation de porter à \$2.00 le taux de cotisation des membres et de fonder un journal.

Les promoteurs de cette résolution, après avoir, avec une opiniâtreté digne d'une meilleure cause, épuisé tous les moyens de la faire passer dirent enfin la retirer pour se rendre au désir des plus clairvoyants parmi l'assemblée, qui voyaient dans cette mesure, la mort de l'Union à brève échéance. En effet l'Union des cultivateurs n'est pas une association de millionnaires. Tous ceux qui, dans les paroisses, se sont occupés de maintenir un cercle — ils sont parfois fort peu nombreux — savent que c'est grâce à la modicité du taux de cotisation qu'ils ont pu y parvenir. L'on nous dira qu'il ne devrait plus y avoir un cultivateur à refuser de payer \$2.00 pour faire partie d'une association qui travaille à défendre ses intérêts et que s'il en reste il y a certainement une éducation à faire et une mentalité à reformer chez les cultivateurs.

Pour démontrer qu'il y a encore dans ce domaine un vaste champ à exploiter par nos reformateurs de mentalité, je vous ferai part de mon expérience à ce sujet.

L'automne dernier, c'était mon privilège d'assister à l'assemblée générale d'un cercle de l'U.C.C. dans une paroisse de cette vallée du Richelieu que sir Wilfrid Laurier, se plaisait à appeler, le jardin de la province. Le temps était superbe et l'assistance nombreuse.

Le conférencier, un homme du dehors, à la parole chaude et sympathique, eut tôt fait de convaincre tout le monde de la nécessité de l'Union et de ses bienfaits pour la classe agricole, puis il proposa un journal gratuit, organe exclusif de l'Union et que tous les membres recevraient et que personne ne serait tenu de lire. Cette proposition reçut l'assentiment unanime de l'assemblée puis il en vint à parler d'une cotisation de \$2.00 indispensable selon lui, à l'Union pour vivre et se développer. Pendant qu'il développait ce thème, les assistants, prétextant l'heure du train, se mirent à s'en aller, en filant à l'anglaise. La salle se serait probablement vidée, n'eût été la présence d'esprit du conférencier qui réussit à retenir les retardataires en leur promettant que cette cotisation de \$2.00 ne prendrait effet que plus tard et que pour le moment, le taux de cotisation demeurerait à 50 cts.

L'Union des cultivateurs, faut-il le rappeler? a été fondée et s'est développée grâce au dévouement et aux sacrifices des Ponton, des Barré, des Létourneau, des Lalonde, du Devoir et de ceux qui, dans chaque paroisse où il s'est fondé un cercle, ont réussi à le maintenir en vie. Bien que le travail le plus ardu soit accompli, il reste encore beaucoup à faire. Il reste encore 600 cercles à fonder dans la province.

C'est donc dire que l'ère des dévouements et des sacrifices n'est pas finie et que le temps n'est pas arrivé pour les nouveaux venus dans l'Union de se reposer sur les lauriers acquis à grande peine par leurs prédécesseurs. Ce qui importe pour le moment, c'est de fonder les 600 nouveaux cercles et de faire parvenir au plus tôt l'Union à son objectif qui est de compter 50,000 membres. Quand cet objectif sera atteint, s'il s'élève spontanément de tous les cercles de l'Union une clameur irrésistible demandant de porter le taux de cotisation à \$2.00 et de fonder un journal il sera temps alors de la considérer.

Les fondateurs de l'U.C.C. ont commencé une oeuvre splendide. Leur continuant nous nous devons aussi obtenir des succès s'ils savent comme leurs devanciers, s'inspirer de ce diction de nos vieux défricheurs, à savoir, qu'il ne faut jamais passer la charrue avant les boeufs.

Bien à vous, Joseph COMEAU.

Exposition de volailles

L'Association avicole de la région de Montréal a tenu la semaine dernière au marché Bonsecours une superbe exposition de volailles.

Les membres du comité d'organisation: MM. C.-C. Descaer, président de l'Association, Abel Raymond, propagandiste avicole fédéral, L.-P. Morin, instructeur avicole etc., peuvent être fiers de leurs succès.

L'exposition a réuni plus de 2,000 oiseaux.

Les cinq races dites d'utilité: Plymouth Rock, Barrée, Chanteclerc, Wyandotte Blanche, Rhode Island et Leghorn Blanche, étaient des mieux représentées. Cependant toutes les races du standard telles que la Jersey Black Giant, aux plus petites Bantams, offraient des exhibits remarquables.

Mentionnons, entre autres les races américaines: Plymouth Rock, Blanche, Barrée, Perdrex, Fauve, Wyandotte, aussi de toutes les couleurs; Rhode Island à crête simple et double; Jersey Black Giant; Races méditerranéennes, parmi lesquelles se classent les Leghorn de toutes les variétés; Races asiatiques, Brahman claire et foncé, Cochon blanche et perdrix, aussi quelques sujets de la Hougan française, Orpington et Cornish anglaise, Hambourg allemande, la polonaise argentée, etc.

Les oies nombreuses et de bonne qualité, particulièrement les oies Toulouse, Embden, Africaines et Chinoises.

Il y avait aussi de beaux dindons. Les lapins nombreux et de qualité remarquable, spécialement les lapins à fourrure Chinchilla dont l'élevage augmente considérablement.

On remarquait des canards, des pigeons de diverses races.

Les exposants étaient au delà de 150, venus de toutes les parties de la province et même de l'Ontario.

L'exposition n'est pas le but de l'aviculture mais c'est un moyen d'arriver au but qui est de promouvoir la production au pays des oeufs que nous allons encore chercher à l'étranger par centaines de wagons. C'est aussi un moyen de permettre aux aviculteurs de se connaître et d'apprendre ce qu'ils peuvent trouver chez nous les éleveurs en mesure de leur fournir des oiseaux d'aussi bonnes qualités que ceux achetés à l'étranger.

Avec M. Bennett

Nous lisons, dans le Devoir de mardi dernier, sous la signature de G. P., la note suivante: "L'attitude prise hier par M. Bennett au sujet de la situation internationale du Canada cadre tout à fait avec celle de M. Taschereau, si elle rejoint aussi celle de M. Ferguson. Cela revient à dire que M. Taschereau, MM. Bennett et Ferguson encadrent M. Taschereau et que tous trois ensemble forment un bloc ultra-conservateur par excellence. Ces jours-ci, le Mail & Empire de Toronto a noté, dans une dépêche de Montréal (journal du 20 janvier, page 2) que les deux récents discours du premier ministre de Québec à Montréal, sur le maintien d'une petite campagne soigneusement préparée, au cours de laquelle M. Taschereau entend laisser savoir à qui voudra comprendre qu'il n'est pas antilibéral à Ottawa, mais anti-King. Et le motif de cette campagne, c'est que bientôt il y aura à l'Assemblée législative à Québec un débat où M. Taschereau posera à sa majorité cette question: "Ai-je eu raison d'insister à la conférence inter-provinciale, à Ottawa, sur le maintien tel quel du texte de la constitution canadienne?" Ce débat sera l'attaque à fond des forces de Taschereau contre le premier ministre King et MM. Lapointe, Cannon, Cardin et Rinfrel, qui n'ont pas encore pardonné à M. Taschereau d'avoir fait cause commune avec le premier ministre Ferguson contre la modification de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord"

conclut le journal torontois par excellence de l'Ontario. Celui-ci voit dans le premier ministre de Québec l'allié naturel du chef tory de la province voisine. M. Bennett aura donc l'appui de M. Taschereau contre MM. King, Lapointe et Dandurand, dans la polémique autour de la situation autonome du Canada. C'était à prévoir. Et c'est cela qui devra joliment embarrasser le Soleil, propriété de M. Parent, député à Ottawa, qui relève de M. Lapointe et qui est aussi associé professionnel de M. Taschereau.

Expériences sur le coût d'élevage des génisses

D'après les recherches faites à la Station expérimentale de Cap-Rouge, Québec, une génisse bien élevée, à moment où elle délivre son premier veau, à l'âge de vingt-sept mois, environ \$100 pour l'élevage. Huit génisses de race canadienne avaient été employées pour cette étude. Leur nourriture avait été pesée et évaluée exactement à partir du jour de leur naissance jusqu'au jour où elles ont été vendues. La nourriture consommée par ces huit génisses pendant les 27 mois, se montait à 136 livres de lait entier, 5,668 livres de lait écrémé, 830 livres de mouture, 3,164 livres de foin, 5,521 livres d'ensilage de maïs, 4,235 livres de navets, 377 livres de fourrage vert et 96 livres de paille. Le lait entier était évalué à \$2.00, le lait écrémé à 25 cents, et la mouture à \$2.00 par cent livres. Les fourrages étaient comptés aux prix suivants: \$15 la tonne pour le foin, \$4 la tonne pour l'ensilage de maïs et les navets, \$6 la tonne pour les fourrages verts, et \$2 par tonne pour le paille. La valeur totale de ces aliments était de \$93.25. Si l'on y ajoute la main-d'oeuvre, la litière, le logement, l'intérêt, etc., le coût de chaque génisse revenait à peu près à \$100. En consultant ces résultats dans le rapport annuel de la Station pendant 1926, le Dr G. A. Langelier, le régisseur, en tire cette conclusion que si l'on n'emploie pas de bons sujets reproducteurs, mâles et femelles, on s'expose à subir des pertes à cause de la faible valeur des génisses.

Les lauréats du Mérite Agricole à l'honneur

Les lauréats du Mérite Agricole ont été les héros, mercredi dernier, à Québec, de deux belles démonstrations. La première eut lieu dans la salle du Conseil législatif et la deuxième, au café du Parlement.

La cérémonie du Conseil législatif, qui avait groupé un nombreux auditoire, commença par une allocution du ministre de l'Agriculture.

"Nous célébrons aujourd'hui, dit M. Caron, le 37e anniversaire du Mérite Agricole créé par un patriote depuis trop longtemps disparu. Honoré Mercier. Nous avons voulu rendre cette célébration très solennelle et, en même temps, consacrer les amendements apportés au Mérite Agricole depuis deux ans. Parmi ces amendements, il en est un qui pourvoit à ce que les lauréats reçoivent une compensation en argent en outre de leur diplôme. Cette compensation est de \$250 pour les lauréats de la médaille d'or, et cette somme peut être employée à l'achat de machines agricoles pour des fins de culture. S'il y a des lauréats qui préfèrent employer cet argent à faire instruire leurs enfants dans une école d'agriculture, comme celles de Ste-Anne de la Pocatière et de Oka, ils sont libres de le faire."

"Les juges du concours, ajouta M. Caron, doivent se baser sur le mérite des concurrents. Tel cultivateur qui n'aura qu'une petite fortune de 84.000 ou 85.000 pourra avoir autant de mérite qu'un autre qui a amassé 80.000 ou 85.000. Les juges doivent prendre ce fait en considération."

"Nous accordons par ce concours trois médailles", dit l'hon. M. Caron, "et le gagnant de la médaille d'or se voit attribuer également à son choix, un poulin ou une pouliche de race pure, un bouvillon ou une génisse de race pure, etc. La jeunesse, c'est l'espoir de demain, c'est une richesse naturelle, et nous ne ferons jamais trop pour la tenir au sol."

L'hon. M. Caron félicita ensuite les lauréats de cette année et exprima le regret que M. Roméo LeBlanc, lauréat de la médaille d'or, eût été retenu chez lui par la tempête. Le ministre mentionna le fait que M. Philippe Coulombe, d'Arthabaska, n'a obtenu que trente points de moins que M. LeBlanc au concours. L'hon. M. Caron fit voir encore que la médaille d'or décernée à M. J.-A. Savoie, député de Nicolet, était bien méritée, puis il fit l'éloge de l'un de ses principaux officiers, M. Naraisse Savoie, chef du service des agronomes.

En terminant son discours, l'hon. M. Caron remercia les dignitaires présents et adressa de chaleureux souhaits au Club Rotary, donateur d'une belle coupe en argent au lauréat de la médaille d'or.

Son Ex. l'hon. M. Pérodeau, prit ensuite la parole.

"Confiant dans les destinées de notre race, de nos institutions et de nos traditions", dit M. le gouverneur Pérodeau, "M. Honoré Mercier pour mieux marquer l'importance de cette organisation, dont il fut l'un des promoteurs les plus zélés, proclama solennellement, dans une brillante improvisation, que cet ordre n'était point l'œuvre d'un jour, mais une œuvre permanente, 'que nous confions', disait-il, 'à ceux qui viendront après nous et que nous plaçons sous la protection de toutes les classes dirigeantes de la société'."

"Il m'est très agréable, dit en terminant M. le gouverneur Pérodeau, de vous féliciter de l'honneur qui vous a été conféré et que vos efforts ont si bien mérité. Laissez-moi formuler le vœu que votre exemple soit suivi par de nombreux imitateurs et que votre industrie agricole se prospère de plus en plus."

On fit ensuite la remise des médailles et des diplômes. Environ 35 des lauréats vinrent chercher leur récompense. En l'absence de

M. Roméo LeBlanc, lauréat de la médaille d'or, c'est M. Joseph-Edouard Perrault, ministre de la colonisation, député du comté d'Arthabaska, auquel appartient M. LeBlanc, qui remit de M. le gouverneur Pérodeau la médaille et le diplôme du lauréat. M. Perrault alla chercher également la superbe coupe d'argent du Club Rotary, au nom de M. LeBlanc.

Nous avons publié, déjà, la liste des lauréats du Mérite Agricole. Ceux qui assistaient à la cérémonie furent décorés tour à tour par M. le gouverneur Pérodeau, M. Taschereau, Sa Grandeur Mgr Plante, Mgr Charles Fitzpatrick, Mgr Roy, Mgr Pelletier, M. Perron, M. Perrault, M. Moreau, M. H.-R. de Saint-Victor, M. Raymond Lange, M. Georges Bouchard, M. Elvise Thériault, M.P.P., M. Hughes Fortier, M.P.P., M. J.-E. Morazin, M. J.-A. Chicoine, Mme Naraisse Savoie, Mme J.-A. Savoie, etc.

M. J.-A. Savoie reçut sa médaille de M. Taschereau et M. Naraisse Savoie, de Sa Grandeur Mgr Plante. Les trois lauréats du concours des jeunes cultivateurs, MM. Maurice Lamarre (médaille d'or), M. Robert Sylvain (médaille d'argent), et M. Léopold Blais (médaille de bronze), allèrent chercher leur médaille aux applaudissements de l'assistance.

Cette première cérémonie se termina par une allocution de Sa Grandeur Mgr Plante, qui parla de l'importance de l'épiscopat et du clergé portés à l'agriculture. Mgr l'administrateur commença par adresser des félicitations.

"Mes félicitations, dit Sa Grandeur, au gouvernement provincial qui a su développer cette belle institution qu'est le Mérite agricole, qui méritait certainement d'être maintenue. Vous n'ignorez pas la sollicitude dont l'épiscopat a toujours entouré les travailleurs du sol. Les évêques en ont donné une mission lorsqu'ils ont nommé des missionnaires agricoles. Dans leurs pastorales, ils ne cessent d'encourager les agriculteurs à rester sur leur terre. Vous n'êtes pas sans savoir, non plus, ce que le clergé a fait pour les agriculteurs, principalement avec les écoles d'agriculture. Et plusieurs d'entre vous savent avec quel empressement les curés de campagne se font les intermédiaires entre leurs paroissiens et le gouvernement, lorsque les premiers ont besoin de quelque chose."

Sa Grandeur Mgr Plante termina en souhaitant que l'agriculture progresse de plus en plus, encouragée par l'épiscopat, le clergé et le gouvernement.

L'hon. M. Caron remercia une dernière fois l'assistance.

Le gouvernement offrit ensuite aux lauréats un somptueux banquet au café du parlement. Plus de 200 convives, dont les membres du cabinet, des représentants du clergé, des députés, y assistèrent.

Le premier orateur fut l'hon. M. J.-E. Caron.

Après avoir remercié chaleureusement ceux qui assistaient au banquet, le ministre de l'Agriculture parla des fermes de démonstration et déclara que les propriétaires n'étaient encore qu'au début de leur travail. Il ajouta que le Mérite Agricole n'existerait qu'en France et donna des explications sur l'organisation de l'Ordre.

"Si nous admettons les fermes de démonstrations dans les concours", poursuivit M. Caron, "c'est pour démontrer au public qu'elles valent quelque chose. Dans ces fermes, il n'y a pas un seul cas où il y ait un insuccès. Elles ont fait une éducation qui s'étend à la portée la plus éclairée de la classe agricole. Nous sommes à un tournant de l'agriculture. Nos cultivateurs qui veulent réussir doivent faire travailler leur cerveau en même temps que leurs bras, car la terre ne paie pas autant qu'elle payait autrefois. L'agriculture est payante pour ceux qui veulent la faire de façon scientifique."

En terminant M. Caron remercia tous les invités et déclara qu'en agriculture on devait faire comme en religion et mettre la politique de côté.

"Lorsqu'il s'agit de politique", dit M. Caron, "fermons les yeux, mais ouvrons les grands yeux quand il s'agit d'agriculture scientifique. C'est ainsi que nous réussissons à rendre notre province, plus heureuse et notre classe agricole plus prospère."

L'hon. M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, prit ensuite la parole.

"Je suis très embarrassé", dit M. Taschereau, "pour parler devant une pareille assemblée. J'aime mieux croiser le fer avec M. Savoie, malgré les coups qu'il me porte. Je serais bref et je féliciterai tout d'abord les lauréats du Mérite Agricole."

Le premier ministre souligna tout particulièrement le succès remporté par les jeunes et fit l'éloge de la vie des agriculteurs.

"Où doivent tendre vos efforts?" dit le premier ministre. "Vers l'amélioration de nos méthodes de culture. Ecoutez les conseils de nos agronomes. Aimez votre terre de toute votre âme et de toutes vos forces, pour votre famille et vos enfants."

"Vous êtes des apôtres et des éducateurs pour montrer aux autres le bonheur de la vie rurale."

M. Taschereau déclara ensuite que son gouvernement ferait tous ses efforts pour développer les marchés, créer des centres de distribution et donner aux cultivateurs une éducation qui réponde à leurs besoins.

Le premier ministre salua ensuite M. Gustave Lange et déclara: "Il n'y a pas un seul de nos cultivateurs qui ira à Paris et qui ne sera pas compris. Nous parlons français, pas comme vous, mais nous faisons notre possible pour garder le bel héritage que nos pères nous ont légué."

On entendit ensuite M. Alcide Savoie, député de Nicolet, un des lauréats de la médaille d'or, qui rappela ses débuts dans l'exploitation agricole et M. Maurice Lamarre, gagnant de la médaille d'or chez les jeunes, fut invité à prendre la parole.

"Laissez-moi dire, déclara M. Lamarre, combien je suis fier de ma province et de mon comté, et si tout le monde est content de moi, je suis content de tout le monde."

Sur le chemin de Calgary à Banff nous voyons des espèces de monuments ou statues.

Les voitures arrêtent et nous avons le loisir d'examiner un de ces phénomènes.

A première vue, on dirait une œuvre d'un sculpteur qui aurait fixé dans la pierre les traits de quelques personnages célèbres. Puis on constate qu'il y a là tout simplement un effet du travail des éléments de la nature.

L'eau des pluies coulant sur certaines pentes d'une terre glaise emporte ou mine cette terre. Il en résulte des ravines et des buttes. Ces buttes, usées, minées par l'eau, prennent des formes bizarres.

Nous voyons le travail d'érosion à ses différentes phases.

Cette glaise friable se durcit à l'air au point qu'elle prend l'apparence de la pierre. Vis à vis, certains de ces produits de l'érosion semblent être de vrais monuments.

Les sources de Banff sont encore un phénomène. Du rocher sort une eau sulfureuse et chaude, trop chaude même pour un bain agréable.

L'homme a voulu tirer parti des avantages que la nature lui offrait à Banff. Il y a réussi, jusqu'à un certain point.

Mais il m'a semblé qu'une réglementation dans les constructions et dans les meubres ne serait pas de trop à Banff.

A Jasper, rien de tel. Les constructions n'ont paru être à la convenance du décor.

Au bain de Jasper, surveillance discrète et efficace.

Un mot des animaux du parc Jasper.

Sont-ils sauvages, domestiques, civilisés?

Bien difficile à dire; que le lecteur en juge.

Un écureuil vient se chercher une amande de pistache sur la main d'un gardien; des buffles en troupe se laissent approcher par l'auto. Mieux vaut se méfier de nous faire du débarquement de l'auto, je crois que nous aurions pu toucher de la main ces buffles d'âge et de taille différentes. Des ours, les uns jaunes, d'autres bruns ou noirs, nous reçoivent bien poliment. Nous les approchons de quelques verges. Une de nos compagnes se fait photographier en compagnie de l'un de ces ours. J'avoue que, pour moi, j'aime mieux me tenir à une distance plus respectueuse. Mais ces jeunes filles, ça ne doute de rien. Galanterie ou politesse et savoir-vivre, maître Martin paraissait très fier d'accompagner sa jolie visiteuse. Ces animaux laissés libres, jamais molestés, n'ont aucune malice. Quelle belle leçon pour nous les humains.

par l'insuffisance de notre organisation économique et qu'il soit souvent aussi la victime de la concurrence ou des fluctuations.

"Si dans certaines parties de notre province, aux proximités des grands centres, le cultivateur doit être un grand producteur de lait, qu'on encourage et protège la production du lait. Si à cause du sol et l'éloignement des centres de consommateurs, d'autres parties de la province sont plutôt propres à l'élevage, qu'on fasse des zones d'élevage où l'on pourrait trouver des troupeaux de choix, des animaux assurément supérieurs."

L'orateur suivant, fut l'hon. M. J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

"Si je suis le dessert de cette fête, dit M. Perrault, le comté d'Arthabaska y a fourni des mets substantiels. Il a remporté deux médailles d'or. Le succès de MM. LeBlanc, Coulombe est un exemple et un témoignage de ce qu'on peut faire quand on suit les conseils des agronomes. Je connais les terres de ces deux messieurs. Elles sont constituées d'un sable arable léger et c'est grâce à leur culture scientifique qu'ils se sont placés au premier rang."

"L'agriculture doit rester notre principale industrie et le gouvernement qui la négligerait manquerait à ses devoirs. Mes bons amis, les lauréats, je vous félicite. Si cette fête est votre fête, elle est aussi celle de l'honorable M. Caron. MM. les cultivateurs, vous êtes la grande force de notre province."

"L'Université Laval est heureuse de s'affilier les écoles d'agriculture qui veulent se grouper autour d'elle."

"Aussi, je suis heureux d'offrir aux lauréats nos plus sincères félicitations."

Souvenirs de la Liaison française

(Suite)

J'ai arrêté mon récit de la semaine dernière au pied des Montagnes Rocheuses.

Sur le chemin de Calgary à Banff nous voyons des espèces de monuments ou statues.

Les voitures arrêtent et nous avons le loisir d'examiner un de ces phénomènes.

A première vue, on dirait une œuvre d'un sculpteur qui aurait fixé dans la pierre les traits de quelques personnages célèbres. Puis on constate qu'il y a là tout simplement un effet du travail des éléments de la nature.

L'eau des pluies coulant sur certaines pentes d'une terre glaise emporte ou mine cette terre. Il en résulte des ravines et des buttes. Ces buttes, usées, minées par l'eau, prennent des formes bizarres.

Nous voyons le travail d'érosion à ses différentes phases.

Cette glaise friable se durcit à l'air au point qu'elle prend l'apparence de la pierre. Vis à vis, certains de ces produits de l'érosion semblent être de vrais monuments.

Les sources de Banff sont encore un phénomène. Du rocher sort une eau sulfureuse et chaude, trop chaude même pour un bain agréable.

L'homme a voulu tirer parti des avantages que la nature lui offrait à Banff. Il y a réussi, jusqu'à un certain point.

Mais il m'a semblé qu'une réglementation dans les constructions et dans les meubres ne serait pas de trop à Banff.

A Jasper, rien de tel. Les constructions n'ont paru être à la convenance du décor.

Au bain de Jasper, surveillance discrète et efficace.

Un mot des animaux du parc Jasper.

Sont-ils sauvages, domestiques, civilisés?

Bien difficile à dire; que le lecteur en juge.

Un écureuil vient se chercher une amande de pistache sur la main d'un gardien; des buffles en troupe se laissent approcher par l'auto. Mieux vaut se méfier de nous faire du débarquement de l'auto, je crois que nous aurions pu toucher de la main ces buffles d'âge et de taille différentes. Des ours, les uns jaunes, d'autres bruns ou noirs, nous reçoivent bien poliment. Nous les approchons de quelques verges. Une de nos compagnes se fait photographier en compagnie de l'un de ces ours. J'avoue que, pour moi, j'aime mieux me tenir à une distance plus respectueuse. Mais ces jeunes filles, ça ne doute de rien. Galanterie ou politesse et savoir-vivre, maître Martin paraissait très fier d'accompagner sa jolie visiteuse. Ces animaux laissés libres, jamais molestés, n'ont aucune malice. Quelle belle leçon pour nous les humains.

Allez, dites à ceux de votre entourage d'améliorer leur méthode de culture. En agissant ainsi, vous aurez bien mérité de votre province."

"L'auditoire, dit ensuite M. Caron, voudrait entendre Mgr Camille Roy. Nous ne le surprendrons pas, car il n'est jamais surpris."

"Je suis vraiment pris par surprise, dit Mgr Camille Roy. Je ne sais quelle raison vous invoquez, M. le président, pour m'appeler à parler à cette heure du banquet. Je suis ici pour représenter le Séminaire et l'Université Laval. Le Séminaire est une institution d'enseignement et un gros fermier. Mgr de Laval qui l'a fondé en 1863, fondait en même temps à Saint-Jovin une école d'agriculture. Il comprenait que la colonie nouvelle devait avoir à sa base l'agriculture. Vous le savez, le Séminaire est construit lui-même sur le premier sillon qui a été tracé sur la terre de Québec. Nous sommes fiers de ses origines. Traçons, nous aussi, de nouveaux sillons. Si c'est notre tâche de nous occuper de l'instruction classique, nous n'oublions jamais de créer dans l'esprit des jeunes gens l'estime de l'agriculture. Nos jeunes gens apprennent à aimer leur profession et ils considèrent que c'est un honneur de devenir bacheliers en sciences agricoles."

"L'Université Laval est heureuse de s'affilier les écoles d'agriculture qui veulent se grouper autour d'elle."

"Aussi, je suis heureux d'offrir aux lauréats nos plus sincères félicitations."

LE THÉ "SALADA"

Trois variétés;—Vert, Noir et Mélangé; 75c. à \$1.05 la livre. En vente chez tous les épiciers-Essayez-le.

RHODE ISLAND R. C. S.

OEUF S POUSSINS SUJETS RARE ASSOCIATION

TYPE: Vrai type de R.I.R.: dos long et droit et forte taille.

OEUF S: Nos poules sont des ponduses d'hiver et ont produit de 200 à 240 œufs à leur première ponte.

NON-COUEVEUSES: Nos meilleures ponduses sont aussi des non-couveuses.

ET tout notre troupeau est contrôlé au nid à trappe, élève avec génétique et TESTE.

OEUF S: \$3, \$5 et \$8 par couvée. Poussins et sujets, matière à correspondance.

LA FERME AVICOLE MODERNE

Ste-Madeleine, comté St-Hyacinthe, Qué.

qui ne peut s'appuyer sur les précédents, et qui est de nature à tromper le public.

"Ceux qui sont quelque peu au courant de l'histoire parlementaire savent que l'amendement à l'adresse n'est pas de rigueur, surtout quand les mesures annoncées sont en partie celles qui ont été préconisées déjà par l'opposition. Dans ce cas, l'opposition n'a qu'à attendre les détails des mesures."

"Souvent à Ottawa, il n'y a pas d'amendement à l'adresse. Il n'y en a pas en l'an dernier. Il n'y en a presque jamais en Angleterre."

"Ici à Québec, sous le régime conservateur, de 1892-97, l'opposition libérale n'a présenté un amendement qu'en 1896-97, dernière session du parlement. De 1892 à 1897, l'adresse était votée le lendemain de sa présentation. Est-ce que l'on va conclure de ce fait que l'opposition libérale approuvait le gouvernement conservateur?"

"A la session 1897-98 (régime libéral), adresse lue le 23 novembre, adoptée sans division, le 24 novembre. Session 1899, adresse lue le 12 janvier, adoptée sans division, le 13 janvier. Session 1900, adresse lue le 18 janvier, adoptée sans division, le 19 janvier."

"Le compte sur la bonne volonté de mes camarades de la presse pour la publication de cette rectification."

Le nettoyage et le triage de la graine de trèfle

M. A. Bezielle, de la ferme expérimentale de Kapuskasing, écrit la note suivante:

La production de la graine de trèfle augmente d'année en année dans le nord d'Ontario. Beaucoup de colons trouvent que cette récolte, qui se vend pour de l'argent comptant, est d'un bon revenu et que ce revenu, s'ajoutant à celui de la vente des bestiaux et des autres produits de la ferme, n'est nullement à dédaigner.

Mais il ne suffit pas d'obtenir une bonne récolte de trèfle, il faut encore bien le nettoyer et le trier pour qu'elle puisse être vendue légalement sous la loi du contrôle des semences. Ce n'est qu'à ce prix que le producteur peut espérer obtenir un rendement maximum de son travail. Il est vrai que les graines de beaucoup de mauvaises herbes qui se développent dans le trèfle rouge et le trèfle d'Alsike ont une telle grosseur qu'il est parfois difficile de les enlever au moyen d'un tamis dans un cribre ordinaire. Il est souvent possible cependant de se procurer chez les fabricants quelques tamis spéciaux pour ce travail qui paieront bientôt, par les services qu'ils rendront, le prix qu'ils ont coûté.

On ne peut pas compter toutefois qu'un cribre ou "tatar" ordinaire enlève ces petites graines aussi bien qu'un nettoyeur à moteur bien monté et bien conduit. Dans toutes les localités qui se spécialisent dans la production de graine de trèfle, l'installation d'une machi-

ne sur une base coopérative devrait être une bonne mise de fonds.

A la station expérimentale de Kapuskasing, Ontario, où une de ces machines nettoie sur commande, on a constaté qu'elle fait un excellent travail dans le nettoyage des petites graines.

Lorsqu'un cultivateur a bien nettoyé sa graine de trèfle, il faut encore qu'il en envoie des échantillons à la Division des Semences à Ottawa pour la faire classer. Lorsqu'il connaît la catégorie dans laquelle elle est mise, il peut l'offrir en vente; dans ces conditions, elle se vend toujours à un prix beaucoup plus élevé que n'obtiendrait un produit non classé sortant de la battisse.

TABLETTES TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX



Contre: Tox, gourme, bronchite et touffe.

Excellent aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire maigrir. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix à la bouteille. Agent pour le Canada.

DR JOS. COMTOIS,

ST-BARTHELEMY, P.Q.

RAT-NIP

"Leur fait planter la pirouette"

Exterminera les rats ou votre argent sera remis. Chiens et chats ne touchent pas. Ne manque jamais son coup. Absent des milliers d'employeurs, que le pharmacien ou le manufacturier contre 35 cents.

LIQUID VENEER CORPORATION

3212 Liquid Veneer Building, Buffalo, N.Y.

Vous ne pouvez supprimer un Eparvin coup ou Thorouppia, mais

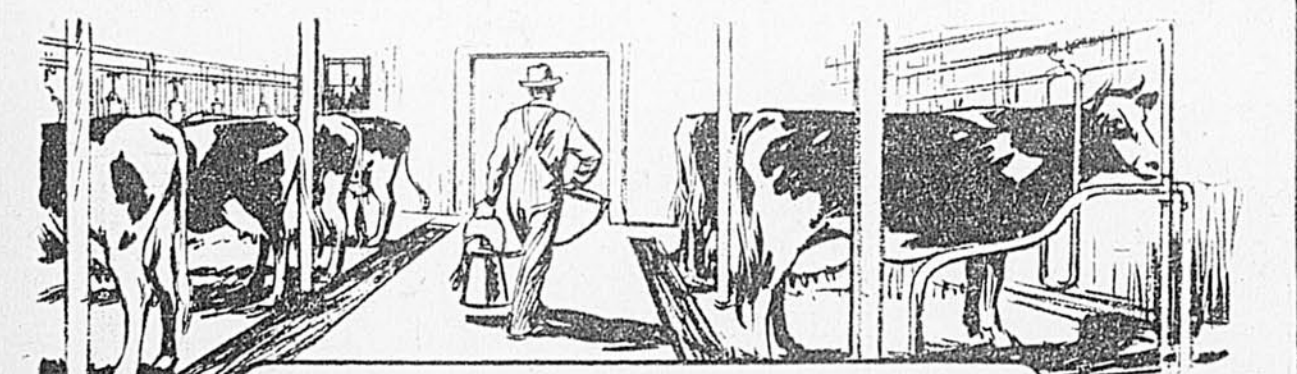
ABSORBINE

TRADE MARK

vous en débarrassera complètement et vous ferez travailler en même temps le cheval. Ne cause pas d'émousses et ne fait pas tomber le poil. \$2.50 la bouteille. Livrée. Ecrivez pour obtenir de plus amples renseignements. Livre 4R gratis.

ABSORBINE, JR., le traitement anti-streptococcique pour les personnes, réveille les veines variqueuses, les muscles et ligaments rompus, les glandes, développés, gonfles, kystes. Calme vite la douleur. Prix: \$1.50 la bouteille chez les pharmaciens ou livrée.

W. F. TOURNE, inc., 11 Immeuble Lyman Montreal, Can.



Laissez le Béton vous aider à faire Plus de Profits

Le public veut du lait pur et est prêt à en payer le prix. Protégez le produit de vos vaches en tarissant les sources de contamination. Modernisez votre ferme avec du béton, obtenez de meilleurs prix des grands distributeurs de lait et faites plus d'argent.

Notre livre gratuit "Le Béton sur la Ferme Laitière" vous dit comment construire une fondation et un plancher d'écurie en béton, des stalles en béton pour les vaches, des laiteries, réfrigérateurs et autres améliorations de laiteries. Les plans qu'il contient sont faciles à suivre et très économiques. Envoyez le coupon aujourd'hui pour avoir votre copie.

Canada Cement Company Limited

2205 Edifice Canada Cement Company

Carré Phillips Montréal

Bureaux des ventes à

Montréal Toronto Winnipeg Calgary

Ce livre GRATUIT VOUS DIT COMMENT

Le BÉTON SUR LA FERME LAITIÈRE

Canada Cement Company Limited

2205 Edifice Canada Cement Company, Montréal

Envoyez-moi votre livre gratuit—marquez celui que vous désirez.

Le Béton sur la Ferme Laitière.

L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur.

(Nom) _____

(Adresse) _____

LE BETON CANADA CEMENT EST PERMANENT

Déclaration de M. Sauvé

Québec, 27. — M. Sauvé, chef de l'opposition, a fait jeudi aux représentants de la presse la déclaration suivante au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône:

"L'opposition n'a pas présenté d'amendement à l'adresse. Certains ont donné à notre direction une signification inexacte en certains cas et fausse en d'autres, signification

M. Léon Turcotte

Bien malade à l'hôpital. Maux de reins. Mauvaise digestion. Trois mois au lit. Pilules Moro. Depuis 12 ans n'a pas souffert une seule journée.

"J'étais bien malade; depuis trois ou quatre ans que je souffrais, les deux médecins que j'avais consultés m'avaient dit que le mauvais état de mes reins était la cause de toutes mes souffrances. J'ai ainsi été traité à l'hôpital et revenu chez moi j'ai encore été trois mois au lit. Je ne me tenais plus de faiblesse et j'étais méconnaissable tant j'étais amaigri. Pour refaire mes forces j'avais essayé beaucoup de médicaments, mais sans beaucoup de succès. A la fin ayant employé les Pilules Moro, j'en étais à la sixième boîte lorsque je constatai un peu plus de vigueur, un appétit plus régulier et une digestion plus facile. J'ai alors eu confiance que ce remède rétablirait ma santé, j'ai continué de l'employer, ses effets étant de plus en plus encourageants. Je suis convaincu aujourd'hui qu'aucun autre médicament n'aurait eu de résultat plus satisfaisant pour moi. Depuis douze ans que j'ai employé les Pilules Moro je n'ai pas eu à souffrir une seule journée. Si j'étais malade de nouveau je reprendrais les Pilules Moro."

M. Léon Turcotte, 23, Exeter, East Hampton, Mass.

PILULES MORO, peuvent être prises en toute confiance, par les hommes de tout âge, dans les cas de:

Maux de reins. Epuisement. Rhumatisme. Maux de tête. Mauvaise digestion. Manque d'appétit.

CONSULTATIONS GRATUITES: Les hommes qui désirent consulter nos Médecins peuvent le faire tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir (excepté les dimanches et fêtes religieuses) à nos bureaux No 1570, rue St-Denis. Que ceux qui ne peuvent y venir, nous écrivent tous les détails de leur maladie et si, après avoir minutieusement étudié leur cas, nos médecins jugent la maladie trop sérieuse, ils indiqueront à chacun le meilleur médecin de sa localité pour nous aider à le soigner. Voilà donc pour tous un moyen économique et certain de se traiter.

Protégez-vous en exigeant les Pilules MORO.

Prix partout ou par la poste, 50 sous la boîte, 3 boîtes, \$1.25, 6 boîtes, \$2.50.

Cie Médicale Moro, 1570, rue St-Denis, Montréal

PILULES MORO

Nos spécialités

Crème! Oeufs. Volailles!

Confiez-nous vos produits et vous serez entièrement satisfaits. Nous payons de hauts prix. Demandez nos "Cours des marchés". Ils sont envoyés gratuitement.

Crémeries Mont-Royal

LIMITÉE
590 Marie-Anne est
MONTREAL

Nous payons comptant tous les jours de l'année, pour les
Oeufs Frais, Volailles Vivantes et Volailles
Abattues, Porcs et Veaux Abattus,
Beurre de Crémérie et de Ferme,
Fromage, etc.

Satisfaction Garantie.

Ecrivez pour les prix.

GUNN, LANGLOIS & COMPAGNIE LIMITEE

Main 8600 Montréal, Qué.

ADAPTATION PARFAITE AUX BESOINS LOCAUX

La Banque de Montréal a une organisation provinciale et locale qui comporte un personnel et des services très bien adaptés aux conditions particulières de milieu.

Quelle que soit l'importance de ses transactions le client trouvera toujours à la Banque de Montréal le genre de service qui répond entièrement à ses besoins.

BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse
\$830.000.000



REPARATIONS REPARATIONS REPARATIONS

FABRICANTS. SOYEZ PRETS!

C'est le temps de faire une revue de votre fabrique et de voir si vous avez des machines qui ont besoin de réparations. Si vous en avez, envoyez-les immédiatement; c'est le meilleur temps.

N'attendez donc pas au dernier moment.

alors que forcément la livraison est lente, parce que tout arrive en même temps; sachez prévoir afin de vous éviter des ennuis.

Une longue expérience, un outillage perfectionné et une main-d'œuvre experte vous assurent chez nous une réparation des plus satisfaisantes.

Envoyez-nous tout ce qui demande à être réparé: centrifuges, engins, pompes, pasteurisateurs, etc., et nous vous les remettrons en bon ordre de marche.

Vous pouvez aussi profiter de notre service chez vous; demandez nos experts et mettez leur compétence à l'épreuve.

B. TRUDEL & Cie

36-38 PLACE D'YOUVILLE,
MONTREAL.

Casier Postal
484

Tél.
MAin 0118

LES PRIX DE LA DERNIERE HEURE

Ce que vous vendez

Prix du gros, net, livrés à Montréal

Dernière correction, Mardi, à 1 heure p.m.

BEURRE DE BEURRERIE Pasteurisé No 1..... la livre 0.33 1/2 No 2..... 0.32 1/2 Mo 2..... 0.31 1/2 BEURRE DE FERME No 1..... la livre \$0.30 No 2..... 0.29 No 3..... 0.28 FROMAGE COLORÉ No 1..... la livre 0.17 1/2 No 2..... 0.16 1/2 FROMAGE BLANC No 1..... la livre 0.17 1/2 No 2..... 0.16 1/2 OEUFs Frais Spéciaux..... la douz. 0.49 Frais Extras..... 0.44 Frais Premiers..... 0.40 Frais Seconds..... 0.38 POULES VIVANTES Choix, 5 lbs et plus..... la livre 0.25 Bonne, 4 1/2 lbs et plus..... 0.23 Moyenne, 4 lbs et plus..... 0.21 Passable, 3 lbs et plus..... 0. POULES ABATTUES Choix 5 lbs et plus..... la livre 0.27 Bonne, 4 1/2 lbs et plus..... 0.24 Moyenne, 4 lbs et plus..... 0.23 Passable, 3 lbs et plus..... 0.20 POULETS VIVANTS Choix, 3 1/2 lbs et plus..... la livre 0.25 Bon, 3 1/2 lbs et plus..... 0.24 Moyen, 3 lbs et plus..... 0.22 Passable, 2 1/2 lbs et plus..... 0. POULETS ABATTUS au lait..... la livre 0.25 Choix, 5 lbs et plus..... 0.23 Bon, 4 1/2 lbs et plus..... 0.23 Moyen, 4 lbs et plus..... 0.23 Passable, 3 lbs et plus..... 0.21 DINDES VIVANTES Choix, 12 lbs et plus..... la livre \$ 31 Bonne, 10 lbs et plus..... 29 Moyenne, 9 lbs et plus..... 26 DINDES ABATTUES Choix, 11 lbs et plus..... la livre 35 à 00 Bonne, 8 lbs et plus..... 23 à 00 Passable, 7 lbs et plus..... 30 à 00 OIES VIVANTES Bonne, 9 lbs et plus..... la livre \$0.00 Passable, 8 lbs et plus..... 0.00 OIES ABATTUES Bonne, 10 lbs et plus..... la livre 0.22 Moyenne, 8 lbs et plus..... 20 CANARDS ABATTUS Choix, 5 lbs et plus (jeunes)..... la livre \$0.00 Bon, 4 lbs et plus..... 0.00 CANARDS VIVANTS Bon, 5 lbs et plus (jeunes)..... la livre à 20 Moyen, 4 lbs et plus..... à	PIGEONS VIVANTS Jeune..... le couple \$0.30 Vieux..... 0.25 LAPINS No 1 (4 lbs et plus)..... la livre \$0.13 LIEVRES No 1 couple..... le couple 0.40 MIEL BLANC Réceptifs de (30 lbs)..... la livre \$0.09 de (5 lbs)..... 0.10 de (2 1/2 lbs)..... 0.11 MIEL AMBRE Réceptifs (30 lbs)..... la livre 0.09 (5 lbs)..... 0.10 (2 1/2 lbs)..... 0.10 1/2 MIEL BRUN Réceptifs (30 lbs)..... la livre 0.06 (5 lbs)..... 0.07 (2 1/2 lbs)..... 0.08 SIROP D'ÉRABLE No 2..... le gallon \$1.20 No 3..... 1.00 SUCRE D'ÉRABLE No 1..... la livre 0.12 No 2..... 0.12 No 3..... 0.10 BOUVILLONS VIVANTS Choix..... les 100 livres 00 No 1..... 10.00 à 11.00 No 2..... 8.00 à 10.00 No 3..... 7.50 à 9.50 TAURES VIVANTS Choix..... les 100 livres 9.00 à 00.00 No 1..... 8.00 à 8.50 No 2..... 6.50 à 8.00 VACHES VIVANTES Choix..... les 100 lbs 7.50 à 8.00 No 1..... 4.75 à 6.75 No 2..... 3.25 à 4.50 TAUREAUX VIVANTS Choix..... les 100 lbs 0.00 à 0.00 No 1..... 7.00 à 8.00 No 2..... 0.00 à 0.00 No 3..... 5.00 à 6.50 VEAUX DE LAIT VIVANTS Choix..... les 100 livres 12.00 à 14.00 No 1..... 09.00 à 00.00 No 2..... 10.50 à 11.50 VEAUX DE LAIT ABATTUS Choix..... la livre \$0.21 No 1..... 0.20 No 2..... 0.19 No 3..... 0.00 VEAUX DE CHAMPS VIVANTS No 1..... les 100 livres à 6.50 No 2..... à 5.50	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS No 1..... la livre \$ 15 No 2..... 14 MOUTONS VIVANTS Choix..... les 100 livres 7.00 No 1..... 4.50 MOUTONS ABATTUS Choix..... la livre 0.11 No 1..... 0.10 No 2..... 0.09 No 3..... 0.00 AGNEAUX VIVANTS No 1 (120 à 160 lbs)..... les 100 livres 00.00 à 00.00 No 2 (150 à 200 lbs)..... 00.00 à 10.50 No 3 (250 et plus)..... 00.00 à 10.00 AGNEAUX ABATTUS Choix..... la livre \$ 18 No 1..... 0.16 No 2..... 0.00 No 3..... 0.00 PORCS VIVANTS Sélection..... les 100 livres \$00.50 + \$1.00 par tête Légers (à bacon)..... 9.50 à \$ Autres..... 7.75 à 8.00 PORCS ABATTUS No 1 (20 à 160 lbs)..... les 100 livres 10.00 à 12.00 No 2 (150 à 200 lbs)..... 00.00 à 10.50 No 3 (250 et plus)..... 00.00 à 10.00 PEAUX VERTES Peaux de boeufs (moins de 48 lbs)..... la livre \$0.19 1/2 Peaux de boeufs (plus de 48 lbs)..... 0.17 1/2 Peaux de taureaux..... 0.13 Peaux de veaux de lait..... 0.20 Peaux de veaux (chacune)..... 0.00 à 1.25 Peaux d'agneaux (la peau)..... à 1.50 Peaux de cheveaux (la peau)..... à 6.25 LAINE Lavée No 1..... la livre 33 à 0.34 Lavée No 2..... 31 à 32 Non lavée No 1..... 23 à 24 Non lavée No 2..... 21 à 22 FOIN DE MIL Extra No 2 (point d'exp.)..... au char, le tonne \$7.00 à 8.00 No 1..... 0.00 à 0.00 No 2..... FOIN DE TREFLE No 1 (très mêlé)..... la tonne 7.00 à 8.00 No 2..... 0.00 à 0.00 PAILLE Bonne..... le tonne à 6.00 Nouvelles..... 5.00 PATATES Patates du bas Québec..... 50 livres \$1.10 Montagnes vertes..... \$1.15 PEVES No 1..... le minot \$3.00 No 2..... \$0.00 POIS No 1..... le minot \$2.75 No 2..... 0.00
---	--	---

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN le char, le baril, en sacs Première patente..... \$7.00 Deuxième patente..... 7.30 Forte à boulangers..... 7.10 FARINE A ENGRAIS le char, le baril, en sacs 1ère..... \$5.50 2ème..... 5.00 SOUS-PRODUITS DU BLÉ le char, la tonne Son..... \$34.25 Gru rouge..... 26.25 Criblure (Laurentine)..... 41.25 Criblures de blé moulées..... 00.00 Middlings..... 44.25 MOULÉES la tonne au char "Success"..... \$47.25 "Union"..... 45.25 GRAIN MOULU le sac de 56 lbs Blé d'Inde moulu..... \$2.10 Blé d'Inde cassé..... 2.10 TOUTEAUX DE LIN le tonne au char Première qualité..... \$32.25 DRECHE DE BRASSERIE la tonne Sèche..... \$33.00 BLÉ D'INDE le char, le minot Argentine..... \$0.00 No 2 jaune..... 0.00 No 3 jaune..... 0.00 AVOINE le char, le minot No 2 C. W..... \$0.00 à 0.00 No 3 C. W..... 0.00 à 0.00 No 1 d'alimentation..... 0.00 à 0.00 No 2..... 0.00 à 0.00	ORGE le char, le minot No 3 C. W..... \$0.00 No 4 C. W..... 0.00 SUCRE les 100 livres Granulé (sac de jute)..... \$6.35 Granulé (sac de coton)..... 6.45 Cassonade No 1..... 5.95 Cassonade No 2..... 5.85 MELASSE le gallon No 1 (Baril de 25 gallons)..... \$0.63 No 1 (Tonneau de 90 gallons)..... 0.58 No 2..... 0.58 SEL le sac Sel fin (sacs de 200 lbs)..... \$1.95 Gros sel (sacs de 140 lbs)..... 1.25 Sel en pierre (sacs de 100 lbs)..... 1.45 LARD SALÉ le baril de 260 lbs Gras de porc..... \$39.40 à \$45.50 Gras d'épaule..... 30.50 SAINDOUX le livre Tinette de 60 lbs..... \$0.16 Secaux de 20 lbs..... 0.16 1/2 POISSONS FRAIS la livre Haddock..... \$ 08 Morue en tranches..... 0.10 Doré..... 0.20 Brochet..... 0.12 Flétan, moyen..... 0.22 Maquereau..... 0.15 Harengs..... 0.08 Truite des Lacs..... 0.20 Poisson Blanc..... 0.16 Saumon de Gaspé.....	Haddock, nouveaux, filets Niobé..... 6.15 Kippers, 15 livres par boîte, boîte..... 2.50 Hareng fumé désossé, 10 boîtes..... 1.50 POISSONS SALÉS le baril de 200 lbs Harengs..... \$10.00 Saumon..... 20.00 Truite..... 12.00 Turbot..... 13.00 Morue verte, moyenne No 1..... 13.00 HUITRES Huitres en écailles Bouctouche, br. \$13.00 TABAC par balle de 50 lbs, la lb. Grand Rouge..... \$0.32 Grand Havane..... 0.32 par balle de 60 lbs, la lb. Petit-canadien..... 0.30 Rouge Quesnel..... 0.40 PETROLE le gallon Imperial Royalite..... \$30.21 Imperial Royalite..... 0.21 (barils d'acier 47 galls) GAZOLINE le gallon Imperial premier..... \$0.20 1/2 Queens..... 0.24 1/2 (baril de 40 galls) HUILE le gallon Albro à machine..... \$1.50 (le baril de 40 falls)..... Albro à automobile..... 1.10 (le baril de 40 galls) INSECTICIDES par 25 lbs, la lb. Arseniate de plomb en poudre..... \$0. Arseniate de chaux en poudre..... 0.00 Vert de Paris..... 0.00 FONGICIDES par 25 lbs, la lb. Bouillie bordelaise en poudre..... \$0.00 Bouillie soufrée en poudre..... 0.00
---	--	---

Une plaie ouverte

"Pendant 27 ans j'ai été affligé à la jambe gauche d'une plaie ouverte de la dimension d'un poing d'adulte," écrit M. John A. Bauer, de Stockton, Cal. "Je consultai plusieurs docteurs, l'un dit que c'était de l'eczéma, un autre prononça même la lèpre et d'autres diagnostiquèrent différentes choses. Aucun cependant n'était capable de me procurer du soulagement. Après l'emploi de 7

bouteilles de Novoro ma plaie se cicatrisa et resta fermée depuis." Le secret des résultats de cette vieille médecine herbeuse réside dans son efficacité sur les organes d'élimination. Elle débarrasse le corps des matières nocives et dans son action stimulante sur les procédés digestifs, augmente la qualité et la quantité de nourriture profitable et la source de sang pur et sain.
— Livré exempt de douane au Canada.

SOUFFLERINE

Garantie pour la GOURME, la TOUX, le SOUFFLE de votre CHEVAL. Les certificats que nous détenons attestent le vrai mérite de "SOUFFLERINE".
Ne négligez pas de vous renseigner, prenez le temps de nous écrire tout de suite. Boîte de 5 livres, \$4.50 — 10 livres, \$9.00.
Livré par la poste C.O.D.
MAINLAPBERT, boîte postale 1557, Montréal.

NOUS VOUS INVITONS A NOUS ENVOYER VOTRE CREME

VOUS SEREZ PAYES DE HAUTS PRIX.

NOUS SAVONS QUE LORSQU'UN PATRON EST SATISFAIT, IL NOUS RECOMMANDE.

VOUS AUREZ SATISFACTION.

VEUILLEZ NOUS ECRIRE POUR NOS CONDITIONS.



975, rue SAINT-ANDRE - MONTREAL



QUELLE CHANCE AURA-T-IL?

Ce charmant petit gars que vous levez en l'air avec tant d'orgueil aura un jour de l'ambition. Dans 10 ou 15 ans d'ici, il aura besoin d'une éducation qui lui permettra de continuer votre travail ou de réussir dans d'autres entreprises.

Pourrez-vous, alors, financièrement lui procurer les avantages d'une telle instruction — si nécessaire en ces temps d'ardente compétition?

Préparez son avenir au moyen de l'assurance-vie. Celle-ci garantira son éducation — si vous ne vivez pas jusque-là.

Recevez bien l'agent de l'assurance-vie chez vous — c'est votre ami.



L'Assurance Sur La Vie

Dans les Années Avancées
Vous pouvez rester vigoureux et en bonne santé en faisant usage de

NOVORO

Du DR. PIERRE

Il donne de la force à vos organes
Il a un effet salutaire sur vos reins et votre foie
Il garde votre estomac en ordre
Il fortifie et construit votre système

Un Essai Vous Convaincra. Il est préparé d'herbes pures et saines, et ne contient pas de drogues nuisibles et conduisant à l'usage continué de drogues. Ce n'est pas une médecine de droguiste. Elle est suppléée par des agents spéciaux. Ecrivez à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO. CHICAGO, ILL.

2501 Washington Blvd. (Déposé libre de tous droits au Canada)

UN REMEDE EFFICACE POUR LES MALADIES DES FEMMES

DIX JOURS DE TRAITEMENT GRATUIT

"Orange Lily" est un remède efficace pour toutes les maladies des femmes. Il s'applique localement et est absorbé dans les tissus douloureux. La matière morte détachée de la région congestionnée est expulsée, donnant un soulagement immédiat, mental et physique. Les vaisseaux sanguins et les nerfs sont tonifiés et renforcés; la circulation redevient normale. Comme ce traitement est basé sur des principes strictement scientifiques et agit sur la localité actuelle de la maladie, il ne peut qu'être bon dans toutes les formes des maladies féminines, y compris la menstruation retardée et douloureuse, l'écoulement, l'absence de matrice, etc.
Prix: \$2.00 la boîte, suffisante pour un traitement de 35 jours.
Un traitement d'essai gratuit de 10 jours vous sera envoyé gratuitement à toute femme souffrante qui nous enverra son adresse. Envoyez 10 cents et votre adresse à Mme W. Laid, Dépt. 66, Windsor, Ontario.



Vendu partout par les principaux pharmaciens

RAPPORTS DES MARCHES

Marché des engrais chimiques

Le marché des engrais chimiques présente de nombreuses transactions et son activité paraît encore augmenter. La demande est très active. Dans ces conditions les prix ont naturellement haussé. Dans le Québec, les scories basiques et le superphosphate sont en hausse assez marquée.

Moyenne des prix de gros, le 19 janvier 1928, à la tonne, au wagon complet ou mélangé fret payé:

Provinces maritimes — Poudre d'os, 3.00%; 21.00%; 841.69 la tonne; décrets d'abattoir (tankage) 6.00%; 12.00%; 847.55 la tonne; sang desséché, 12.00%; 880.23 la tonne; nitrate de soude, 15.50%; 861.89 la tonne; sulfate d'ammoniaque, 21.00%; 860.84 la tonne; cyanamide, Chutes Niagara, 21.38%; 850 la tonne; superphosphate, 16.00%; 819.10 la tonne; scories basiques moulues (Phosphate Thomas) \$16.00%; \$15.50 la tonne; scories basiques moulues (Sydney) 12.00%; \$15.50 la tonne; muriate de potasse, 50.00%; 831.74 la tonne.

Québec — Poudre d'os, 3.00%; 21.00%; 844.54 la tonne; décrets d'abattoir (tankage) 6.00%; 12.00%; 841.64 la tonne; sang desséché, 12.00%; 880 la tonne; nitrate de soude, 15.50%; 861 la tonne; cyanamide, Chutes Niagara, 21.38%; 850 la tonne; superphosphate, 16.00%; 818 la tonne; scories basiques moulues (phosphate Thomas), 16.00%; 817.50 la tonne; phosphate de roc naturel moulu 18.45%; 818.63 la tonne; muriate de potasse, 50.00%; 843 la tonne; sulfate de potasse, 50.00% la tonne.

Ontario. — Poudre d'os 3.00%; 21.00%; 845 la tonne; décrets d'abattoir (tankage) 6.00%; 12.00%; 845.86 la tonne; sang desséché 12.00%; 885 la tonne; nitrate de soude, 15.50%; 857 la tonne; sulfate d'ammoniaque 21.00%; 855 la tonne; cyanamide, Chutes Niagara, 21.38%; 850 la tonne; superphosphate, 16.00%; 820 la tonne; scories basiques moulues (phosphate Thomas) 16.00%; 820 la tonne; phosphate de roc naturel moulu, 18.45%; 819 la tonne; muriate de potasse, 50.00%; 855 la tonne; sulfate de potasse, 50.00%; 865 la tonne.

Alberta. — Poudre d'os, 3.00%; 21.00%; 852 la tonne; décrets d'abattoir (tankage) 6.00%; 12.00%; 852 la tonne; sang desséché, 12.00%; 872.83 la tonne; superphosphate, 16.00%; 826.52 la tonne.

Colombie Britannique. — Poudre d'os, 3.00%; 21.00%; 849.46 la tonne; décrets de poisson 8.00%; 5.00%; 857.54 la tonne; décrets d'abattoir (tankage) 6.00%; 12.00%; 851.32 la tonne; sang desséché, 12.00%; 871 la tonne; nitrate de soude, 15.50%; 869.72 la tonne; sulfate d'ammoniaque, 21.00%; 878.03 la tonne; superphosphate, 16.00%; 825.08 la tonne; scories basiques moulues (phosphate Thomas)

16.00%; \$28.40 la tonne; muriate de potasse, 50.00%; \$50.46 la tonne; sulfate de potasse, 50.00%; \$61.39 la tonne.

Animaux vivants

(Semaine finissant le 26 janv. 1928)

On vendait 1088 bêtes à cornes. La qualité était meilleure et les ventes actives à 25c de plus les cents livres. Une charge de bouillons de l'ouest du Canada, pesant environ à peine au-dessous de 1100 livres donnait \$11.25. Trois charges de bouillons de 1000 livres venant de la vallée de l'Ottawa se vendirent \$10.00 à \$10.90 et quelques bons bouillons de 900 livres venant des Cantons de l'Est, \$10. Une poignée ou deux de bouillons antérieurs maigres et de génisses avec environ 50 veaux engraisés à l'herbe furent vendus \$6 à \$6.50. Les bonnes vaches grasses donnaient \$8 à \$8.50; les moyennes \$6.75 à \$7.25; celles pour la boucherie, mais maigres \$5.50 et celles pour la mise en conserves et la coupe, \$3.25 à \$4.50. Les taureaux donnaient \$6.50 à \$8.50.

On a vendu 875 veaux. Les bons veaux de boucherie donnaient de bons prix mais étaient rares; tout ce qui était convenable était en bonne demande. Des charges entières de veaux de qualité ordinaire se vendaient \$11.50 à \$12.50; les veaux engraisés à l'herbe \$5.75 à \$6.50; la majorité environ \$6.

On vendait 3986 porcs dont la moitié fut livrée sur contrats faits au cours de la fin de semaine précédente à \$1, de plus par porc de choix que les lisses-épais, ce qui était \$9.25 classé. Toutes les ventes furent faites, cette semaine, à \$9.50 pour les porcs de bonne qualité pesant entre 150 à 230 livres. Les truies se vendaient de \$7.75 à \$8.

Montréal vendait 340 moutons et agneaux. Les agneaux à face noire se vendaient \$12; les autres étaient de qualité inférieure, la plupart des mâles qui se vendaient par charges mélangées de \$10.25 à \$11. Les moutons et les agneaux donnaient \$4 à \$6.

Oeufs et volailles

Montréal, le 21 janvier. — Les ventes d'oeufs sur le marché ont été assez lentes pendant la plus grande partie de la semaine, mais le marché a repris de l'activité vers la fin de la semaine, probablement à cause de l'intensité du froid. Les oeufs de la C. B. arrivent toujours par charges de wagons; ils sont offerts comptant aux prix suivants: Extras 44-45 cts, Premiers, 40-41 cts, Extras de poulettes, 37-38 cts. Il arrive un assez forte proportion d'Extras, mais les qualités inférieures se vendent difficilement. Les oeufs de l'Ontario sont offerts comptant aux prix suivants: Extras 44, Premiers, 40, Seconds, 34-35. Il arrive toujours de petites expéditions locales qui exercent un effet considérable sur les ventes d'oeufs de la C. B. Les commerçants offrent les prix suivants pour les oeufs locaux: Extras 40-44 cts, Premiers 37-40 cts, Seconds, 28-30 cts. Prix des oeufs frais aux détaillants: Extras 49-51 cts, Premiers 45-47 cts, Seconds 33-37 cts. Les Extras de poulettes se vendent lentement, et ils sont offerts avec ces oeufs Seconds. Les prix de détail baissent maintenant rapidement, mais ils sont encore relativement élevés.

Beaucoup de marchands de gros ont liquidé leurs stocks d'entrepôt, et ils achètent tous les jours pour satisfaire leur demande. Un wagon de Premiers pour l'entreposage s'est vendu par brocanteurs (jobbers) à 32 cts. Les prix courants de brocanteurs pour les oeufs d'entrepôt à la fin de la semaine, étaient les suivants: Extras 36 cts, Premiers 30 cts, Seconds, 25 cts. Ces oeufs se vendent aux détaillants aux prix suivants: Extras 40-43 cts, Premiers, 36-39 cts, Seconds, 27-30 cts.

Le commerce des volailles a été ferme pendant la semaine et la demande bonne, surtout pour les poules en vie, de poids léger pour lesquelles il existe une demande.

La session de Québec

Adoption de l'adresse --- Sir Wilfrid Laurier

C'est l'hon. M. Alfred Leduc, ministre sans portefeuille depuis le 28 avril dernier, qui a repris le débat sur l'adresse.

Après les félicitations d'usage, le nouveau ministre a présenté ses hommages à ses collègues du Cabinet et a prétendu que si M. Aldéric Blain avait été au courant des manœuvres de certains organisateurs conservateurs dans St-Henri, il n'aurait pas tant insisté sur la contestation de l'élection de St-Marie. Parlant du chômage, M. Leduc a déclaré qu'il était impossible de le faire disparaître complètement et qu'il valait mieux faire travailler plusieurs journaliers à \$20 par semaine qu'un petit nombre seulement à un salaire plus élevé.

M. Lucien Lamoureux, d'Iberville, a fait un bref discours et a parlé du projet de loi concernant l'établissement d'un crédit agricole. "Les cultivateurs", dit-il, "désertent les campagnes parce que l'agriculture n'est pas payante, qu'une fausse mentalité se forme en certains endroits et que nous n'avons pas un système de culture qui répond aux besoins du marché. Un crédit agricole leur permettrait de faire les améliorations qu'ils s'imposent."

M. Lamoureux se prononça encore en faveur de l'augmentation du salaire des institutrices d'après un système bien défini.

M. Charles-Edouard Cantin, le benjamin de la Chambre, qui n'est âgé que de 26 ans, a fait un bon début. Le député de St-Sauveur a d'abord rendu hommage à la population ouvrière qu'il représente et a proclamé qu'il n'y en avait aucune plus paisible.

Après avoir félicité le gouvernement de son projet de loi concer-

nant l'admission au cinéma des enfants et des jeunes gens de moins de seize ans, M. Cantin dit des paroles très aimables à l'adresse de M. Maurice Duplessis et prétendit que M. Aimé Guertin s'était montré un peu trop pessimiste. "Si l'on en croit le député de Hull", dit M. Cantin, "tout le monde murmure contre l'administration actuelle. Evidemment, ce murmure est comme celui des sources. Il est agréable à entendre." En terminant, le député de St-Sauveur suggéra d'élever un monument à la mémoire de l'hon. S.-N. Parent, ancien premier ministre de la province et ancien maire de Québec, dont le souvenir est resté vivace dans la division de St-Sauveur.

M. Lucien Dugas, qui n'a lué que 28 ans, a fait un "maiden speech" qui lui a valu de chaleureuses félicitations. Comme son jeune collègue de St-Sauveur, le député de Joliette, à qui revient le mérite d'avoir remporté la victoire aux dernières élections dans un comté qui appartenait aux conservateurs depuis 1897, a semblé aussi à l'aise sur le parquet de la Chambre que dans une assemblée politique. Il a vivifié d'éloquence avec M. Cantin et a clos le débat sur l'adresse de façon brillante.

Répondant au récent discours de M. Duplessis, M. Dugas a prétendu que si M. Teller en 1914, avait présenté un bill d'entente des "outlets" par le gouvernement, les finances de la province ne lui perdraient pas alors de mettre ce projet à exécution. "Le grand mérite de cette mesure", dit-il, "ne revient pas à celui qui a pu y penser premier, mais à celui qui par une sage politique d'économie en a permis l'application."

M. Dugas a également parlé de la loi des compensations ouvrières et a suggéré de partager les patrons en deux groupes, de façon à ce que ceux qui ne sont pas assurés soient aidés les uns des autres. Cette mesure protégerait l'ouvrier dans le cas où un patron deviendrait insolvable.

L'adresse a ensuite été votée à l'unanimité.

Mercredi, l'hon. M. Perrault, proposait la résolution suivante: "Que cette Chambre pour marquer la satisfaction avec laquelle elle a apprécié que plusieurs maisons d'une valeur historique exceptionnelle aient été offertes dans un noble avant-projet au gouvernement de cette province, désire exprimer sa gratitude la plus sincère — aux héritiers de feu l'honorable R. Dobell pour la très vieille et très intéressante maison des Jésuites à Sillery;

— aux héritiers de l'honorable James Gauthier pour la première chapelle construite dans ce pays, à Berthier, pour l'usage du culte protestant;

— à Messieurs Noth A. Timmins et A. Kirk Cameron, de Montréal, pour une maison déjà chère à toute la population canadienne, la maison de Laurier, à Arthabaska."

Neuf députés ont parlé sur la motion et l'éloquence a coulé à flot.

"En adoptant la loi relative à la Commission des Monuments Historiques", dit M. Perrault, "cette Chambre voulait surtout insister sur l'importance de conserver nos vieilles reliques. A qui les interroge, les vieilles maisons et les vieilles églises ne cessent de donner une constante leçon de patriotisme. Mais il y a d'avantage. Elles donnent un cachet spécial à nos campagnes et à nos villages. Le touriste n'est pas insensible aux spectacles de la route. Qui sait jusqu'à quel point ces constructions auront contribué à développer le tourisme? Je saisis avec plaisir l'occasion de féliciter les membres de la Commission Historique pour le magnifique travail qu'ils ont accompli."

L'hon. M. Perrault rappela les précédentes donations et fit une mention spéciale de la maison de Laurier.

"Bien n'est changé dans cette maison", dit le ministre. "Pas de luxe. Tout y respire le calme et le recueillement. C'est dans cette maison que les hommes politiques ont discuté les grands problèmes qui intéressaient notre pays et c'est dans cette maison aussi, que le grand homme d'Etat aimait à venir se reposer des travaux parlementaires."

L'hon. M. Perrault fit un bel éloge de M. Noah A. Timmins et de M. A. Kirk Cameron pour leur geste généreux et leur offre d'hommage ému de sa reconnaissance.

M. Léon Casgrain, député de Témiscouata, prit ensuite la parole.

Après avoir félicité MM. Timmins et Cameron pour leur geste patriotique, M. Casgrain rappela que ce sont les attaques de M. Durham qui nous ont valu l'histoire de Garneau et ajouta que l'acte de MM. Timmins et Cameron avait été inspiré par le ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries qui vit tout près de la maison de Laurier et qui fut un disciple du grand homme d'Etat. Il importe poursuivait M. Casgrain, "de perpétuer le souvenir de nos grands morts et aucun homme n'est entré aussi profondément dans l'âme de notre peuple que Laurier, et avec raison. Laurier a aimé son pays. Il a dépensé toute sa vie à le servir. C'est à lui que nous devons le Canada. Il a prévu, il a prophétisé son extraordinaire développement d'aujourd'hui, qu'il d'ailleurs n'est que la continuation de sa politique et de son oeuvre. Sa maison méritait donc de devenir un musée national. Pour nous, elle sera plus; elle sera un sanctuaire. En effet, c'est dans cette maison que Laurier s'est préparé au grand rôle qu'il devait jouer dans la vie publique; c'est là qu'il a étudié, qu'il a travaillé, qu'il a connu ses premiers succès. C'est dans cette maison d'Arthabaska qu'il a passé peut-être les plus heureux jours de sa vie."

M. Hughes Fortier, député de

Beauce parla également sur la motion de M. Perrault et déclara qu'en perpétuant le culte du souvenir nous allions droit au coeur de notre population.

M. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, prit ensuite la parole.

En mon nom personnel, dit-il, je tiens à m'associer aux députés qui ont parlé pour remercier MM. Timmins et Cameron. Il est trop tôt pour dire quel jugement l'histoire portera sur sir Wilfrid Laurier mais amis comme adversaires reconnaissons qu'il fut d'un courtoisisme proverbial, qu'il fut un grand Canadien, qui a fait honneur à son pays et à sa race.

Le député des Trois-Rivières ajoute en souriant que sir Wilfrid a porté des jugements admirables, au cours de sa belle carrière.

C'est Laurier qui a dit qu'un gouvernement ne devait pas rester au pouvoir plus de 15 ans. M. Jacob Nadeau, trésorier provincial, fit aussi un bref discours et déclara que Laurier avait donné dans les cantons de l'Est une leçon que la génération présente essayait de ne pas oublier.

"Sir Wilfrid", dit-il, "a pris part à bien des luttes, mais il est resté un grand citoyen."

M. Elisée Thériault, député de l'Islet, déclara à son tour qu'il tenait à dire quelques mots sur la motion de M. Perrault. M. Thériault évoqua les souvenirs historiques qui se rattachent à la maison de Laurier et ajouta que la maison de Laurier sera pour nous comme un sanctuaire.

M. Aldéric Blain, de Dorion, souligna ensuite éloquentement le beau geste des donateurs des reliques historiques mentionnées dans la motion de M. Perrault et conclut par un bel hommage à la mémoire de Laurier.

M. Antonin Gaipeault, ministre des Travaux publics, a fait adopter en deuxième lecture jeudi quatre bills autorisant le gouvernement à dépenser \$150,000 pour le palais de justice et la prison de Rouyn, au lieu de \$75,000, tel que prévu par la loi 7 George V; \$150,000 pour le palais de justice et la prison d'Amos au lieu de \$50,000; \$200,000 pour le palais de justice et la prison de Ville-Marie, au lieu de \$75,000 et \$100,000 pour l'agrandissement de la prison de Châteauguay.

Le ministre a expliqué que ces nouveaux édifices publics devaient être construits à l'épreuve du feu et qu'il fallait prévoir pour l'avenir.

"Le nord de la province", dit-il, "se développe avec une rapidité extraordinaire, et dans un avenir assez rapproché nous serons peut-être obligés de faire de nouveaux agrandissements. Rouyn compte déjà une population de 7,000 âmes."

M. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières a demandé au gouvernement s'il n'était pas obligé de produire les comptes publics huit jours après l'ouverture de la session et le premier ministre a répondu que d'après la coutume cet important document n'est déposé sur la table de la chambre qu'après les discours sur le budget.

Ce discours sur le budget sera prononcé mardi. Un autre débat alors s'engagera.

Les principaux journaux

(Suite de la 1ère page)

de se débarrasser de leurs terres. Par un côté, dans ces derniers temps surtout, il se rattachait aux désirs de ceux qui veulent à la fois s'établir en Angleterre et se débarrasser de leurs terres. Par un autre côté, il assure une prépondérance de population britannique.

L'argument, hélas! est heurté depuis longtemps à un obstacle que vient de signaler, après beaucoup d'autres, M. Bennett et que les années ne paraissent pas atténuer; il se heurte au plus brutal, au plus net des obstacles. M. Pelletier l'a démontré ici, et dans une brochure, pour ces premières années du siècle: le recensement de l'Ouest le proclame avec éclat pour la période 1921-1926. Suivant la pittoresque formule de M. Bennett, les gens que nous invitons à la porte de devant nous laissent par la porte de derrière pour passer chez le voisin. Plus que cela, ils amènent annuellement avec eux les gens de la maison; car si l'augmentation totale, pendant la période 1921-1926, de la population totale des trois provinces de l'Ouest, n'atteint pas les 120,000, le chiffre des immigrants était à lui seul, il ne faut pas l'oublier, de 180,000 environ (134,799 pour les Européens et 46,126 pour les Américains) et l'accroissement par la natalité d'un peu plus.

La vieille politique est donc condamnée — condamnée par les faits — et il faut substituer autre chose.

Au fond, le budget dit de l'immigration serait singulièrement mieux, et beaucoup plus efficacement employé, à améliorer le sort des gens du pays, à leur rendre la vie avantageuse, qu'à faire de la propagande à l'étranger. La plus puissante des réclames, c'est la prospérité; le plus éloquent des propagandistes, c'est l'homme heureux.

Et le gros effort des hommes publics, ce devrait être d'attacher au pays ceux qui y sont nés, qui l'habitent déjà. Ce sont les citoyens qui, en règle générale, étant adaptés aux moeurs, au climat, ont le plus de chances d'être utiles. Et le succès de cet effort faciliterait singulièrement aussi l'immigration. On se dirige volontiers vers un pays que les natifs trouvent assez avantageux pour y demeurer.

Vérité banale, vérité de La Palice, pour ainsi dire, mais qu'il faut bien répéter, puisqu'on paraît, en certains milieux, l'avoir si complètement oubliée. Vérité féconde aussi, et qui susciterait les plus utiles applications si l'on voulait bien s'arrêter à la méditer un peu.

On découvrirait rapidement par exemple qu'il serait plus pratique pour ces provinces de l'Ouest — si dépeuplées par le dernier recensement — d'y faciliter le passage des Canadiens des vieilles provinces que

Immigration — fût-ce à prix très réduits — des britanniques.

On finirait peut-être même par découvrir (nous prions qu'on prenne le soin de réfléchir sur ce point) qu'il serait encore plus utile d'employer le budget de l'immigration à faciliter la réalisation des allocations familiales chères au P. Lebel, qu'à importer les futurs et rapides clients de la porte de derrière...

El. peut-être, agir."

Monsieur Perrault et nous agrions!

Accords commerciaux de la France

Paris, 31. — Depuis 1921, la France a conclu avec des puissances étrangères diverses 58 accords commerciaux. Les puissances avec lesquelles elle a traité sont au nombre de 20: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal, Siam, Tchéco-Slovaquie, Turquie.

Fourrures Brutes

Envoyez vos fourrures brutes à une maison responsable. Vous pouvez envoyer maintenant:

LE BERNARD, LOUP-CERVIER, VISON, CHAT SAUVAGE, PÉCAN, MARTE, LOUP.

Le 15 décembre.

Le CASTOR et la LOUTURE

Nous payons toujours le plus haut prix du marché.

Ecrivez pour notre liste de prix et nos cartes d'expédition.

Nous vendons nos pièces au prix de la manufacture.

Chas. DESJARDINS & CIE, LIMITEE.

1170, rue St-Denis, Montréal, Qué.

ONGUENT ESKIMO

Infaillible contre Eczéma, démangeaison, grattage, dartres, crevasses, boutons

dans la figure, brûlure et toutes sortes de bobos.

Les Esquimaux et les sauvages trouvent dans la nature le moyen de guérir leurs bobos.

Fruit 75 cts en jarre de porcelaine. Satisfaction garantie ou argent remboursé.

En vente chez tous les bons pharmaciens ou marchands.

Eskimo Ointment & Co. Mansonville, Qué.

Echantillon gratis sur demande.

DES OEUFS EN TROIS JOURS

En écrasant les tablettes "Old Reliable" dans un verre, on obtient la pâte des oeufs. Elles procurent des vitamines aux glandes productrices d'oeufs. Employé par des milliers, Bulletin d'aviation gratuit. Une boîte 60 cts, 2 boîtes \$1.00 frais de port payés.

Eloignez la vermine des poules: poux, etc., en jetant dans l'eau des poules les tablettes "Old Reliable" dans un verre.

Pas de saupoudrage, garantie, tonique énergétique. Bulletin d'aviation gratuit. Une boîte 60 cts, 2 boîtes \$1.00 frais de port payés.

Reliable Stock Food Co., 239-M. Melita Ave, Toronto, Ont.

Production canadienne de fer et d'acier

La production de fer en guise au Canada, en 1927, se chiffre par 709,697 tonnes, soit une diminution de 7 p. 100. La production d'acier, par contre, montre une forte augmentation: 907,638 tonnes en 1927, contre 766,888 tonnes en 1926. L'augmentation de la production d'acier tient surtout à une meilleure demande pour les rails et autre équipement ferroviaire, et aussi à une plus grande activité dans la construction et les industries de la machinerie et des instruments aratoires.

La diminution de la production de fer en guise laisse supposer que les stocks sont très bas, car ceux-ci semblent être passés aux industries de fer en guise ont passé de 29,246 tonnes, en 1926, à 45,833 tonnes, en 1927.



MALADES DESEPERES

REPRENEZ COURAGE!... La merveilleuse méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous sauvera.

Les vingt traitements de l'Abbé HAMON, comprennent: Diabète, Albuminurie, Goutte, Rhumatisme, Anémie, Vertige, Saignement, Névralgie, Épilepsie, Catarrhe, Maladies des Femmes, Vers intestinaux, Diarrhée, Obésité, Paralysie, Artériosclérose, Bouffées, Érythème, Varicelle, Hémodiploïde, Hémiplégie, Bronchite, Asthme, Tuberculose, Coeur, Reins, Pôles, Constipation, Ulcère de l'estomac, Ulcères Varicelleux, Eczéma, etc., etc., et toutes maladies chroniques réputées incurables.

AUCUN REGIME RIEN QUE DES PLANTES

Brochure explicative très intéressante, franco, sur demande, voyée gratis et franco, sur demande. Adressez:

Laboratoires Botaniques & Marins

430, rue Ste-Idèle

MONTRÉAL, QUE.

Agents demandés dans chaque comté du pays

Jetez Votre Bandage

Les PLAPAO-PADS ADHÉSIFS de STARR diffèrent entièrement des bandages par le fait qu'ils sont de véritables mécano-chimiques faits artificiellement dans le but exprès de maintenir le tonus musculaire. "PLAPAO" est spécialement appliqué sur les parties affectées et de réduire tout glissement ou tout déplacement des bandes.

GRATIS—ESSAI DE PLAPAO

Fait de caoutchouc et de fibres de soie, facile à appliquer. Peu coûteux.

Depuis bientôt un quart de siècle, des milliers nous font part du succès obtenu par le traitement de leur douleur de l'infirmité naturelle dispensant de l'usage d'opium ou de morphine. Grand Prix. Paris, Médaille d'Or Rome. Les plus d'attestations légales à disposition.

GRATIS

Essai de PLAPAO-PADS. Remplissez et renvoyez à: AGOUARD-HUI, Plapao Co., 2210 Stuart Bldg., St. Louis, Mo.

Nom: _____

Adresse: _____

Pour essai de PLAPAO gratis par retour du courrier.

PETITES ANNONCES

Divers

Bottes, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin du surplus militaire, 294 rue Notre-Dame ouest.

CHASSEURS

— La capture de trois à six par semaine, j'aiingt ans d'expérience à la chasse. Écrivez pour circulaire gratuite. Lancaster Box 1, Ontario.

VENDRE: Lapins Chinchilla

— Lapins argentés à bonnes conditions. S'adresser à Fleuthier, Polletier, Ste-Anne de la Pointe, comté Kamouraska, Qué.

TERRE A VENDRE

— A Marleville, comté Rouville, 140 arpents de terre extra avec sucrerie dessus, pouvant contenir 1200 couilles; grande sur le plan du gouvernement, toute en bois, mais en pierre, 12 arpents des petits champs pour expédier le lait à Montréal. Conditions de paiement faciles. Pour renseignements, s'adresser à George Henri Arès, Marleville, ou Stanislas Desnoyers, St-Damase, comté St-Hyacinthe, Qué. 4-3

AGENTS DEMANDES

— Toutes personnes actives, hommes ou femmes, peuvent faire du \$40 à \$75 par semaine en vendant les produits Watkins dans leur village, ville ou comté. Plus de 150 nouvelles de famille. Vous établirez votre propre commerce sans aucun risque. Détails fournis sans aucune obligation. TBE J. R. WATKINS COMPANY, Dept J, 273, Craig ouest, Montréal. 4-3-6-7

COURROIES

— De seconde main. Courroies en bonne condition aux prix minimes suivants: 3 pouces, 4 pils, 20 cents du pied; 4 pouces, 4 pils, 20 cents du pied; 5 pouces, 4 pils, 25 cents du pied; 6 pouces, 4 pils, 30 cents du pied; 8 pouces, 4 pils, 40 cents du pied; 12 pouces, 4 pils, 60 cents du pied. Avez un stock considérable d'outils de torse de seconde main: enclumes, foreuses (drills), étaux, soufflets et autres machines de toutes sortes à des prix très réduits. L. S. Tarshis & Sons Ltd., 450 rue McGill, Montréal.

Cour Supérieure

Province de Québec, District de Montréal, No 1-20662.

DAME LEONA TELAIR, épouse commune en biens de Patrick Rafferty, géant, des cils et district de Montréal, donne avis au prononcé en justice aux fins des présentes, en vertu d'un jugement rendu par cette honorable Cour, demanderesse.

PATRICK RAFFERTY, géant, des cils et district de Montréal, défendeur.

AVIS est donné que la demanderesse a initié une action en séparation de biens contre le défendeur, le 28 janvier 1928.

Edouard MASSON, procureur de la demanderesse, Montréal, ce 30 janvier 1928.</

La session d'Ottawa

Ouverture de la session fédérale - Discours du trône - MM. Bennett et King

Le parlement fédéral a été ouvert, jeudi dernier, avec le cérémonial ordinaire. Les Chambres étaient envahies par une foule de dignitaires, de l'Etat et du clergé. Le gouverneur général fit convoquer les députés au Sénat et donna, en présence des membres des deux Chambres, lecture du discours du trône.

Ce discours commence par un aperçu de la situation générale du pays, rappelle la célébration du soixantième de la Confédération, la visite des princes et de M. Baldwin, mentionne le fait de l'élection du Canada à un siège non permanent de la Société des Nations, parle de la dernière conférence impériale et de ses résultats, notamment l'établissement d'un service diplomatique canadien, de la conférence interprovinciale, des octrois augmentés aux provinces maritimes, des ressources naturelles des provinces de l'Ouest, du chemin de fer de la baie d'Hudson, de l'immigration et de la colonisation, des nouvelles commissions nommées pour l'administration des ports de Saint-Jean et de Halifax, de l'aviation civile, du revenu national et de l'administration des douanes; il annonce en terminant le projet de réunir en un seul les ministères de la santé et du rétablissement civil des soldats ainsi que des mesures afin d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et certains pays étrangers.

Trois nouveaux députés, deux libéraux et un conservateur, élus depuis la dernière session furent présentés à l'Orateur. Le premier ministre ensuite se leva pour présenter ses félicitations au nouveau chef de l'Opposition.

Les libéraux se joignent aux conservateurs, dit le premier ministre pour féliciter le nouveau chef de l'opposition et pour lui souhaiter la bienvenue à la Chambre des communes. Il est appelé à remplir une fonction importante et c'est une grande marque de la confiance que les gens de son parti lui ont donnée. Cette fonction de chef de l'opposition entraîne une grande responsabilité, nécessite de vastes connaissances et de l'esprit de justice. M. Bennett possède toutes ces qualités.

M. King félicite aussi M. Hugh Guthrie qui, pendant toute une session, a rempli les fonctions de chef temporaire de l'opposition. Comme tel il a fait valoir de grandes qualités et la Chambre doit reconnaître qu'il a toujours été d'une parfaite courtoisie.

C'est ensuite le chef des progressistes de l'Alberta, M. Gardiner, député d'Acadia, qui veut féliciter M. Bennett. Celui-ci a toutes les qualités qu'il faut pour remplir la fonction dont on l'a chargé. M. Gardiner partage les sentiments exprimés par M. King à l'endroit de M. Bennett comme de M. Guthrie.

M. Bennett remercie très simplement, en son nom personnel et au nom du parti dont il a pris la direction. Depuis le mois d'octobre il a pu se rendre compte que ces mêmes sentiments existent partout à son endroit, dans le public, chez les adversaires politiques, dans les journaux. C'est un encouragement de la part de la majorité.

L'opposition a un devoir important à remplir; elle doit faire sans peur, avec courage; elle doit critiquer, offrir des suggestions pratiques, inspirer la confiance. C'est l'exécution de l'entente mutuelle qui, après tout, n'est pas incompatible avec les exigences des deux grands partis politiques de ce pays. Ceux-ci doivent maintenir entre eux des relations amicales.

Vendredi, M. Isley, député de Hants-King, N.-E., et M. Beaubien, député de Provencher, Manitoba, ont proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Isley consacra la majeure partie de son discours à faire une revue de la situation des Provinces Maritimes. A son avis, des traités de commerce avec l'Allemagne et Cuba seraient opportuns et de nature à procurer aux fruits et aux produits végétaux des Maritimes des avantages qui n'existent pas actuellement.

L'Orateur reçut les critiques récentes du premier ministre Baxter, du Nouveau-Brunswick, sur les Chemins de fer nationaux. "Dans les Provinces Maritimes, dit-il, nombre de gens n'approuvent pas les déclarations irresponsables de personnes qui se permettent des dénégations inmodérées et hystériques des Chemins de fer nationaux."

M. Isley félicite l'hon. R.-B. Bennett, chef conservateur de son choix à ce poste.

En secondant l'adresse, M. Beaubien déclara que le gouvernement, en invitant à cette fonction le seul député français de l'Ouest, avait

indiqué qu'il reconnaissait des droits égaux aux deux langues dans toutes les parties du Canada.

"Il faut, dit-il, féliciter le gouvernement à propos du discours du trône. Bien que je félicite aussi M. Bennett d'avoir été nommé à la position de leader de l'opposition, j'espère qu'il restera encore longtemps dans cette position".

"Le discours du trône, poursuivit-il, fut un énoncé clair et précis de la situation prospère du pays et des intentions du gouvernement de suivre le chemin du progrès dans lequel il s'est engagé".

M. Beaubien réfuta ensuite à l'égalité des nations britanniques énoncée par la dernière conférence impériale et ajouta: "Ce nouveau statut fut reconnu sans équivoque lorsque le Canada fut élu membre du conseil de la Ligue des Nations".

M. Bennett Nous résumons aussi substantiellement que possible, d'après les épreuves du discours de M. Bennett, les parties du discours de M. Bennett qui offrent le plus d'intérêt: "Je passe à une autre question que la conférence interprovinciale a débattue. Je considère que c'est l'une des plus importantes que ce parlement, ces dernières années, ait eu à examiner. Il s'agit de ce paragraphe du discours du trône qui traite de la remise à la province de l'Alberta de ses ressources naturelles. Dans quelle situation le gouvernement se trouve-t-il à ce sujet? Le très honorable Monsieur qui dirige cette Chambre a déjà préparé sept discours du trône. Il a préparé et mis entre les mains du représentant du souverain sept documents traitant des questions et des problèmes de la nation, un en 1922, un autre en 1923, un autre en 1924, un autre en 1925, deux en 1926 et celui que nous sommes à considérer. Voyons comment, au début de sa carrière de premier ministre, il s'est occupé de la restitution aux provinces de leurs ressources naturelles. Voici ses paroles (M. Bennett lit alors un paragraphe d'un discours du trône précédent):

"Ceux qui ont vécu dans l'Ouest du Canada depuis 1909 se rappellent dans quelles circonstances les provinces ont été amenées à accepter de l'argent au lieu de leurs terres; se rappellent aussi l'élection de 1905 et les vigoureux appels faits à l'électorat de ces provinces pour qu'il acceptât de l'argent plutôt que de prendre possession de ses ressources. En voyant le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) je me souviens — et il s'en souviendra lui aussi — de toute la ferveur éloquent que le parti libéral mettait à dire à l'électorat comment il obtiendrait plus d'avantages en acceptant de l'argent que ses ressources naturelles. Cela me console et je me réjouis de lire dans le discours du trône que ces gens ont maintenant atteint leur majorité et que le gouvernement considère avec sympathie leur désir de contrôler les ressources naturelles."

En 1923, en 1924, en 1925, aucune allusion ne fut faite aux ressources naturelles mais des négociations étaient en cours. En 1926, à la fin du discours du trône, il était fait mention de cette affaire. Un bill devait être présenté.

L'entente sur laquelle il se fondaient avait été signée par le ministre de la justice, M. Lapointe, et le ministre de l'Intérieur, M. Stewart, au nom du gouvernement du Canada, et, au nom de la province d'Alberta, par le premier ministre et par le ministre provincial des chemins de fer, M. Vernon Smith. Il y a une promesse faite par le représentant de Sa Majesté qu'un bill serait présenté pour la restitution des ressources naturelles à la province de l'Alberta. Pourtant cela n'a pas encore été fait. Mais je sais que l'an dernier on a demandé à la Cour Suprême du Canada de se prononcer d'une façon définitive sur un arrêté ministériel qui avait été adopté à ce sujet.

"La Cour Suprême a entendu la cause le 7 mai et le 20 avril 1927; à cette dernière date elle a décidé unaniment que le statut était constitutionnel et que la loi de l'Alberta, dans tous ses détails, relevait de la compétence législative du Parlement du Canada. C'était le jugement unanime de la Cour Suprême du Canada, en réponse à une question qui lui était soumise par le gouverneur-en-conseil. Il s'agissait de savoir, 22 ans après l'adoption de cette loi, si, oui ou non, il était de la compétence constitutionnelle du parlement de l'adopter. La réponse ayant été affirmative, on aurait pu naturellement s'attendre à ce que les terres, les mines et les minéraux fussent remis à l'Alberta, selon la promesse faite. Qu'est-il arrivé?

C'est presque incroyable pour un profane et aussi pour un avocat, qu'au lieu d'accepter le jugement de la Cour Suprême du Canada, particulièrement après les débats qui ont eu lieu dans cette Chambre au sujet de notre égalité de status quant à nos relations avec les autres parties de l'Empire, on ait fait une demande au comité judiciaire du conseil privé de Sa Majesté en Angleterre pour qu'il entende un appel et cela alors qu'il n'y avait personne en cause comme intimé. Voici ce qui est arrivé. J'étais à Londres quelques jours plus tard et j'ai pris connaissance de la transcription de ce qui s'était dit.

"Quand M. Laffleur, représentant le ministre de la justice de ce Dominion, comparut pour présenter sa pétition — qu'on le remarque, une pétition au conseil privé contre un jugement de la Cour Suprême du Canada, dont nous entendons tant parler — quels étaient les intimés? Il n'y en avait pas.

A qui avez-vous fait signifier l'avis? lui demanda-t-on. A personne. On lui dit alors de se démettre un intime quelconque par afin que l'on pût procéder avec la cause. Et c'est ainsi qu'actuellement, en attendant que je puisse m'en rendre compte, avant que la province d'Alberta puisse avoir ses ressources, le ministre de la justice doit trouver un intime qui comparaisse devant le conseil privé. Mais ça n'est pas tout. Si la chose s'était terminée là ça serait plutôt amusant. Mais nous aimons le ministre de la justice (M. Lapointe) se rappeler qu'à la dernière session, à propos de notre statut constitutionnel, il a déclaré après mûre délibération que c'était l'aspersion fixe des Canadiens français d'empêcher les appels au conseil privé.

C'est le même ministre de la justice qui présente une pétition solennelle à Sa Majesté le roi pour supplier autrui à porter au conseil privé une cause à défendre à propos d'un jugement en sa faveur. Tels sont les faits.

Que l'on fasse maintenant un pas en avant. Je suggère que le gouvernement, sans autre délai, remette à l'Alberta ses ressources naturelles. Je n'ai posé aucune objection l'an dernier parce que je comprenais la difficulté de la situation quand le ministre de la justice a soumis la question que je viens de mentionner à la Cour suprême du Canada. Quand celle-ci eut donné son opinion unanime, je croyais et je crois encore que c'était l'impérieux devoir de ce gouvernement, sans le moindre délai, de présenter une mesure législative et de donner l'assentiment aux aspirations de l'Alberta, en conformité avec la sympathie qu'il lui avait exprimée cinq années auparavant.

Que l'on fasse maintenant un pas en avant. Il serait oiseux de dissimuler le fait que ce long délai a créé la plus mauvaise impression. Bien ne peut mieux remédier à la situation, contribuer davantage à établir cette unité de pensée et d'action tellement désirée en ce pays que de satisfaire au désir exprimé. Il y a plus. Supposons que le ministre de la justice réussisse à se faire entendre au conseil privé qu'auroient-ils gagné? Le lord chancelier Lombeburn a déclaré que les réponses données à de telles questions n'ont pas plus de valeur que l'opinion des conseillers légaux de la couronne. Et nous avons l'opinion de ces conseillers. Nous avons l'opinion de la Cour suprême du Canada qui ne vaut pas mieux, d'après le Conseil privé, que celle des conseillers de la couronne. Alors pourquoi attendre? C'est la question que les gens de l'Ouest posent à cette Chambre. C'est une question qui se pose très à propos et à laquelle on doit répondre sans tarder davantage."

Quand nous disons que nous avons l'égalité de status, nous disons quelque chose d'inexact. En fait le ministre de la justice l'a dit devant le parlement: "Tant que l'acte de la loi des lois coloniales restera dans les statuts de la Grande-Bretagne nous n'avons pas d'égalité de status. Autant voir les choses telles qu'elles sont. Il ne pourrait y avoir rien de pire pour ce pays que de laisser croire aux jeunes hommes du Canada que nous avons l'égalité de status quand nous ne l'avons pas. Ça n'est rien autre chose qu'une tromperie, quels que soient ceux qui pourraient le dire. En dernier ressort c'est le judiciaire qui détermine le sens de la législation et des actes exécutifs. Pas plus tard qu'en 1926 le corps judiciaire siégeant à Londres a déclaré que l'acte de validité des lois coloniales est encore en vigueur.

Dans la cause Nadan, il a été décidé que parce que le parlement du Canada avait adopté une loi contraire aux dispositions d'un statut britannique, cette loi n'avait pas force, était invalide. Après cela comment peut-on dire que nous jouissons de l'égalité de status?

L'opposition ne demanderait pas mieux que de voir les Canadiens jouir de cette égalité de status avec tout autre peuple dans l'Empire. Mais elle n'acceptera pas d'être partie d'un subterfuge, elle ne parlera pas de telle façon que l'on puisse croire que nous avons quelque chose que nous désirons mais que nous n'avons pas. Il ne peut y avoir d'égalité tant que ce status britannique restera en vigueur.

Beaucoup de Canadiens sont cependant sous l'impression du contraire. Le premier ministre est allé dans le pays et il a discuté la question de telle manière que l'on a pu considérer l'égalité de status comme un fait accompli. Mais quelle est la véritable situation? Dans le rapport même de la conférence impériale il est dit que des sous-comités ont été formés dans le but de déterminer ce qui doit être fait à ce sujet. C'est tout. Tant que le parlement impérial siégeant à Westminster n'aura pas rappelé le statut en question, nous restons dans une situation d'infériorité.

Comme M. Bennett va entreprendre la lecture de l'acte de validité des lois coloniales, M. Lapointe lui demande s'il serait prêt à se joindre à lui pour en demander le rappel.

M. Bennett répond que la question est simplement un piège mais qu'il est assez vieux pour le voir. M. Lapointe, dit-il, mal pris, voudrait s'en tirer par une question. M. Bennett cite le mot de Gladstone: "Je donnerai une prescription quand je serai appelé à traiter". Pour le moment il veut simplement dire qu'il fera tout en son possible pour que le Canada ait le même status impérial que les autres associés de l'Empire.

Autour d'une table, il y a six enfants, le plus âgé ayant cinquante et le plus jeune vingt-deux ans. Ils réclament tous l'égalité de status. Mais tout à coup l'avocat de la famille intervient et dit qu'il existe quelque part une entente familiale en vertu de laquelle l'aîné peut exercer un droit de veto si l'un des autres fait quelque chose de contraire à ce qu'il a fait lui-même. On cherche dans les papiers de famille et découvre que c'est vrai. Il en est ainsi de l'acte de validité des lois coloniales. C'est cet acte, en 1926, qui s'est appliqué à la cause Nadan. Rien ne serait changé tant que le parlement de Westminster et celui du Canada n'auront pas pris une décision. Et à ce propos, le gouvernement de la province de Québec, le 10 janvier, a fait connaître son attitude au sujet d'un changement à l'acte de l'Amérique britannique du Nord.

Le problème international du Canada découle de sa frontière de l'Atlantique, de sa frontière du Pacifique, de ses trois mille milles de frontière commune avec les Etats-Unis et aussi de sa participation à la Société des nations. Nous avons pris récemment un siège non permanent au conseil de la Société. C'était prévu quand nous sommes entrés dans la Société. Les gens de ce pays commencent à comprendre que le parlement sait bien peu des choses qui se passent à la Société des nations et qui peuvent nous affecter. Le Canada fait partie d'un comité économique qui étudie les questions d'exportation et d'importation. Le Canada a adhéré à certaines conclusions. Combien y a-t-il de députés qui savent ce qui en est et en quoi le parlement s'est-il occupé de cela? On nous accuse-ra peut-être plus tard d'être devenus partie à des recommandations que nous ne connaissons pas.

Le 15 septembre, le sénateur Dandurand disait devant l'assemblée de la Société que le Canada était le seul pays qui avait abaissé son tarif quatre fois depuis la guerre, et il s'en vantait. Des difficultés ont surgi à propos du protocole qui a été rejeté. M. Chamberlain a déclaré qu'il se retirerait plutôt que de signer ce protocole parce qu'il signifierait le démembrement de l'Empire. Cependant, un peu plus tard, M. Ramsay MacDonald a fait tout un discours sur les observations vagues et non définies du sénateur Dandurand quant à l'opportunité de signer le protocole. Le parlement devrait en savoir davantage sur ce qui se fait en notre nom à la Société des nations.

M. Bennett trouve étrange que le gouvernement ait parlé d'envoyer un ministre en Angleterre. En droit international le Canada n'est pas un Etat souverain, et seul un Etat souverain peut accrédié un ministre auprès d'un pays étranger.

En terminant, M. Bennett constate que le gouvernement ne mentionne plus, comme il le faisait autrefois, dans le discours du trône, le développement des mines de charbon de l'Alberta. Le discours du trône ne mentionne pas non plus le projet de canalisation du Saint-Laurent. Cependant le premier ministre dit que c'est une affaire très importante.

Le discours du trône n'énonce pas une politique d'économie et il n'annonce pas les réductions de taxes que le public attend. L'opposition réclame, dès cette session-ci, l'abolition de la taxe de vente. Si le Canada veut garder sa population, il ne faut pas que les taxes y soient plus élevées qu'aux Etats-Unis.

Il est un autre sujet que je ferais mieux de toucher immédiatement, parce que si le chef de l'opposition n'a fait que l'effleurer, la conférence interprovinciale s'en est très occupée, parce que la presse en a fait grand état. C'est le projet de canalisation du Saint-Laurent. Notre Parlement a bien rarement été saisi de questions de cette importance, au point de vue politique, économique, national et international. Sous tous ces aspects le projet est de grande portée, et le gouvernement en réalise pleinement l'importance. Il ne faut pas en précipiter indûment la discussion, ni dans l'ensemble ni dans aucune de ses parties, ni s'engager dans des négociations diplomatiques avant d'être très au courant de toute la question. C'est une affaire d'ordre international qu'il faut savoir traiter comme telle. Le chef de l'opposition est homme d'affaires et partant il sait le soin prudent qu'il apporte aux hommes d'affaires dans les transactions plus importantes. A ce titre je lui demande s'il serait sage d'ouvrir, avant la signature du contrat ou d'un engagement, la main plus largement qu'il ne faut. Trop de hâte a souvent chassé le succès d'une entreprise. Le gouvernement a étudié avec beaucoup de soin la question. Il y a eu d'abord un rapport de la commission conjointe des deux législatures, puis une autre étude par une commission d'ingénieurs, commission qui s'est trouvée partagée d'opinions. Aux Etats-Unis le gouvernement s'est assuré les lumières d'un comité consultatif. Ce comité a donné son opinion, puis on a livré cette opinion à la publicité, qui l'a reçue avec faveur. Notre gouvernement s'est aussi assuré des conseillers. Ils ont compris que la canalisation du Saint-Laurent est parfaitement possible. Dans leur rapport il est dit que le gouvernement ferait bien de ne rien divulguer des décisions afin qu'elles ne portent pas préjudice aux intérêts du Canada.

C'est cette considération qui nous a fait omettre, pour cette année, la mention du projet de canaliser le Saint-Laurent dans notre discours du trône. C'est la seule raison. La commission a compris elle-même que la publicité impetive qu'on pouvait faire à sa décision pouvait, pour le présent du moins, nuire aux intérêts nationaux du Canada, et j'ose croire que l'opinion publique et la presse comprendront la situation.

Présentement le gouvernement s'occupe de rédiger la réponse qu'il devra faire à Washington, le gouvernement américain lui a demandé de préciser son attitude. Nous mettrons les Etats-Unis au courant des conclusions de la commission des conseillers sur ses conclusions mêmes. Tant que nous ne connaîtrons pas l'attitude de Washington sur certains points que nous considérons comme de première importance, nous ne pourrions pas dire si, entre nos deux pays, des négociations pourraient avoir lieu au sujet de cette grande entreprise de canalisation du Saint-Laurent.

M. Bennett: — Je voudrais savoir du premier ministre si, oui ou non, le gouvernement est disposé à considérer les difficultés légales surgies entre les provinces et le fédéral, à propos de pouvoirs hydrauliques, avant de le laisser aller plus avant. Les provinces réclament certains droits, qui sont, à mon avis, fondamentaux dans les discussions internationales qui pourraient naître du projet de canalisation.

M. King: — Les paroles de mon honorable ami sont bienvenues, et d'autant plus que sur ce sujet nous demeurons d'accord. A la conférence interprovinciale les premiers ministres de Québec et d'Ontario ont pensé qu'on pourrait confier aux tribunaux le soin de délimiter les juridictions respectives à propos des pouvoirs hydrauliques qui sont compris dans le présent projet de canalisation.

M. Bennett: — Le ministre de la justice a promis d'écouter cette requête. De sorte que depuis, par un arrêté ministériel en date du 8 de ce mois, toute la question de la juridiction

respective du fédéral et des provinces a été remise aux tribunaux du Canada, suivant les désirs des premiers ministres de l'Ontario et du Québec.

M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

à la déposition de ces documents? M. King: — Demain je me ferai un plaisir de me rendre au désir du chef de l'opposition, et remettrai à cette Chambre les documents en question.

M. Bennett: — Dois-je m'attendre

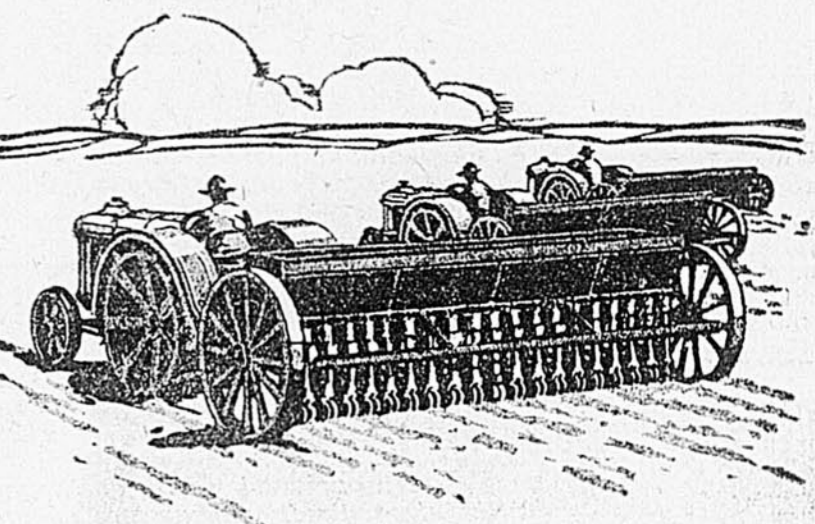


Une semence bien faite est la moitié de la récolte

Avec un Fordson vous pouvez semer du bon grain, dans un sol préparé de la bonne manière, juste dans le bon temps. Il paie de gros dividende.

Vous pouvez, dans une journée, avec un Fordson, labourer de 5 à 8 acres de terre, en disquer de 15 à 25, en cultiver de 15 à 25, en herser de 35 à 50 ou en semer de 25 à 40.

Le surplus de récolte que l'on peut obtenir sur douze acres supplémentaires de blé ou de luzerne est souvent suffisant pour payer un Fordson.



Vous pouvez difficilement élever les prix, mais vous pouvez abaisser le coût de production. Demandez au vendeur autorisé de Ford une copie de notre nouveau pamphlet: "Choses que vous devez savoir avant d'acheter un tracteur".

Fordson

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED

respective du fédéral et des provinces a été remise aux tribunaux du Canada, suivant les désirs des premiers ministres de l'Ontario et du Québec.

Mesdames! Achetez vos Robes durant nos rabais de mi-hiver

Nous vous offrons actuellement plusieurs jolis modèles à des prix exceptionnels. Consultez notre catalogue de mi-hiver; voyez surtout les pages 14 et 15; vous y trouverez de grandes occasions d'économiser.

Souvenez-vous que ces prix ne seront en vigueur que jusqu'au 25 février.

Par conséquent hâtez-vous de nous faire parvenir vos commandes.

COMPTOIR POSTAL

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe MONTREAL

Les Produits "INTERNATIONAL" sont Préparés au CANADA par les CANADIENS

Tous les produits INTERNATIONAL qui sont expédiés de notre usine sont le 100% de fabrication canadienne. Ces produits, c'est la réputation enviable et saine de notre maison qui les soutient et les protège; en effet notre maison est favorablement connue de tous côtés au Canada pour ses bons services, sa connaissance profonde, et la qualité supérieure de ses préparations médicinales pour les animaux.

La responsabilité de cette fabrication est confiée à des professionnels experts, vétérinaires, chimistes, etc. qui, apportant leur profonde étude et leur vaste expérience à la fabrication exclusive de produits médicinaux et minéraux pour le bétail, démontrent leur parfaite connaissance des soins que celui-ci requiert.

Chaque année les ventes des préparations INTERNATIONAL augmentent comme résultat de la haute estime dans laquelle les agriculteurs canadiens les tiennent, parce que des milliers de fermes ces préparations sont en usage à cause de leur qualité, leur pureté, leur stabilité et, par-dessus tout, le maximum de bons résultats et de satisfaction qu'elles assurent.

International Stock Food Co. LIMITED TORONTO CANADA

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe MONTREAL